

LA  
SEMAINE RELIGIEUSE  
DU DIOCÈSE DE POITIERS

UN AN : 6 FRANCS

LE NUMÉRO : 15 CENT.

Bureaux à Poitiers, rue Saint-Pierre-le-Puellier, 12

## SOMMAIRE :

I. **Calendrier** de la *Semaine*. — II. **Offices** de Poitiers, de Niort et de Châtellerault. — III. **Nouvelles de Rome**. — IV. **Chronique diocésaine** : Tournée de Confirmation. — Adoration perpétuelle. — Les exécutions à Poitiers. — Réunion générale des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. — Cours libres de littérature grecque chrétienne. — L'école libre Saint-Hilaire à Poitiers. — Encore des poursuites. — Necrologie. — Marages. — Ouverture d'écoles libres. — Fermetures d'écoles congréganistes. — Une belle Conférence à Bonneuil-Matours. — La neutralité scolaire. — La première pierre d'une chapelle melloise. — Compositions du séminaire de Montmorillon. — IV. **Chronique générale** : Les protestations des évêques contre les circulaires Combes. — La persécution religieuse, etc. — V. **Bibliographie**.

## OFFICES GÉNÉRAUX DE LA SEMAINE

Dimanche 3 mai

3<sup>e</sup> DIM. après Pâques. *Rouge*. INVENTION DE LA STE CROIX, d. 2 cl. Mém. du Dim. et de S. Alexandre. A Vêpres, mém. du suiv. et du Dim. — Ind. plén. à Ste-Croix.

Lundi

*Blanc*. Ste Monique, veuve, d. — Ind. plén. aux Hospitalières.

Mardi

*Blanc*. S. Pie V, pape et conf., d.

Mercredi

*Rouge*. S. Jean devant la Porte-Latine, dm.

Jeudi

*Rouge*. S. Stanislas, év. et mart. d.

Vendredi

*Blanc*. Apparition de S. Michel, dm.

Samedi

*Blanc*. S. Grégoire de Nazianze, év., conf. et doct., d.

Dimanche

4<sup>e</sup> DIM. après Pâques.

41

## AVIS

Afin de permettre aux Touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, vient de soumettre à l'administration supérieure, une proposition ayant pour objet la délivrance au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (Lignes de Banlieue du réseau de l'Ouest exceptées) d'abonnements individuels et de famille de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, pour les Côtes Sud et Nord de Bretagne (gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchements vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces côtes, avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des côtes sud et-nord de Bretagne.

Ils seraient délivrés chaque année, du samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Le prix des cartes d'abonnement varierait entre 75 fr. et 130 fr. suivant la classe et la distance, pour les parcours (aller et retour) n'excédant pas 1000 kilomètres, en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1000 kilomètres, le prix sera augmenté de 0 fr. 65 (en 2<sup>e</sup> 1<sup>re</sup> cl.) par fraction de 10 kilomètres en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 seraient consenties en faveur des membres d'une même famille.

---

## Vêtements & Articles pour Ecclésiastiques

BRONZE ET ORFÈVRERIE

COMMISSION

---

# Maison Alp<sup>se</sup> LACOTE

Chapeaux, Barrettes, Calottes, Bas, Gants, Cols

Manchettes, Ceintures, Rabats, Surplis

Glands d'Aube, Bourses, Lingerie, Articles pour enfants de chœur.

28, Place du Palais de Justice. — POITIERS

---

**HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY, PARIS 1900**

ALCOOL  
de  
MENTHE  
de

# RICQLÈS

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE

CALME instantanément la SOIF et ASSAINIT L'EAU

DISSIPE les maux de cœur, de tête, d'estomac, les indigestions, la dysenterie, la cholérine  
PRÉSERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES

**EXIGER le nom de RICQLÈS**

---

## LA VÉRITÉ FRANÇAISE

Politique. — Religieuse. — Sociale.

Journal quotidien. — M. Auguste ROUSSEL, rédacteur en chef. — Abonnements : Paris et départements : un an, 35 fr. ; — six mois, 18 fr. ; — trois mois, 9 fr. — Bureaux : rédaction et administration : 5, rue de Valois, Paris.

## REVUE FINANCIÈRE

La tenue du marché laisse toujours beaucoup à désirer. Après un semblant de reprise à 98.55, la Rente française s'alourdit de nouveau à 98.17. L'Extérieure Espagnole finit à 87.72, l'Italien à 103.60. Le groupe Ottoman reste indécis, en l'attente de nouvelles catégories au sujet de l'unification. Le Serbe 4 0/0 est ferme à 77.10. L'Emprunt 5 0/0 des Monopoles se retrouve à 445 fr.

Sur les valeurs de crédit, les affaires sont calmes. Crédit Lyonnais 1.081, Société Générale 623, Crédit Industriel 623 fr. Le Comptoir d'Escompte, dont l'assemblée s'est tenue le 25 avril, est actif à 586 fr.

Chemins français sans changement sur la huitaine précédente. Lyon 1.435, Nord 1.812, Orléans 1.479, Ouest 887. Les obligations 2 1/2 0/0 de ces grandes Compagnies sont toujours très recherchées.

Il en est de même des obligations de 5 0/0 Or du chemin de fer Victoria-Minas, que nous retrouvons aux environs de 370 fr. avec un courant très important de demandes. Rappelons que les capitaux produits par la vente de ces titres sont versés dans un établissement de banque et ne doivent en être retirés qu'au fur et à mesure des besoins de la construction, sous le contrôle de l'ingénieur fiscal du gouvernement.

Le Suez reprend à 3.835. Le marché du Cuivre est actif. Le Rio est à 1.250. Les valeurs de traction, par contre, sont plus lourdes. De même, nos grandes compagnies de Navigation sont délaissées.

Parmi les titres les mieux traités, il convient de noter ceux de la Société des Carrières de l'Ouest. L'action progresse à 491 fr. et l'obligation est demandée à 482 fr. comme bonne valeur de placement.

Sur le marché, en banque, les échanges sont actifs. L'Economique Industrielle est fermement tenue à 180 fr. Les Messageries de Madagascar sont demandées à 87 fr.

Laurium Grec 84 fr.

Malgré le calme du marché minier, la Kokumbo est activement traitée à 35 et 35.50 pour les grosses coupures. Les unités se négocient à 37.50 et 38 fr.

La Gold Run maintient aisément son avance dernière, à 18.75.

## VITRAUX D'ART POUR ÉGLISES

**CH. LORIN, MAÎTRE-VERRIER à CHARTRES**

1<sup>er</sup> Prix à l'Exposition Universelle, Paris, 1889

Hors Concours, Membre du Jury, Exp. Un., Lyon, 1894  
Médaille de Vermeil, Congrès Archéologique de France, 1900

### FABRIQUE DE TREILLAGES

Mécaniques de tous genres, pour clôture de Parcs et Poulaiiers

DIPLOMES D'HONNEUR,

Récompenses obtenues en argent et bronze



## Sotron-Chapron

Boulevard Jeanne-d'Arc, à POITIERS

Fournisseur des Chemins de fer et du Tramway de la Vienne

Treillages bois de châtaignier. — Piquets pour la vigne. — Échalas de toutes dimensions. — Perches Tuteurs et Porte-greffe. — Grillage fil de fer galvanisé. — Ronces artificielles. — Raidisseurs. — Fil de fer.

STORES-PERSIENNES. — CLAIRES ET PAILLASSONS POUR SERRES

Envoi franco du Prix-Courant sur demande

**LA TROISIÈME ASSURANCE-VIE  
DE CINQ MILLIONS DE FRANCS  
A LA MUTUAL LIFE**

On lit dans « Le Commercial » de NEW-YORK :

« M. JOHN MACK, de Philadelphie, vient de souscrire à la MUTUAL LIFE une police d'assurances sur la vie d'un montant de cinq millions de francs. C'est le troisième contrat souscrit pour une aussi forte somme; et, comme les deux précédents, il l'a été à la MUTUAL LIFE. Les deux premiers furent souscrits, l'un par M. Georges W. VANDERBILT de NEW-YORK, qui paie une prime annuelle de 175.000 francs; et l'autre par M. J. H. PEAVEY, de MINNEAPOLIS, moyennant une prime annuelle de 241.950 francs.

« La prime que paie M. John MACK s'élève, comme celle afférente au contrat PEAVEY, à 241.950 francs.

« La MUTUAL LIFE, après avoir délivré ces contrats, a immédiatement réassuré les risques pour la somme de 3.750.000 francs à de puissantes Compagnies. »

Un événement aussi important que la souscription d'une assurance de cinq millions, qui se produit pour la troisième fois à la MUTUAL LIFE, alors qu'il ne s'est jamais produit à aucune autre Compagnie, est la preuve irréfutable de la confiance absolue qu'accordent à la MUTUAL LIFE, en Amérique son pays d'origine, les personnalités les plus marquantes du monde des affaires, les mieux placées par conséquent pour se renseigner sur la valeur de cette Compagnie.

De tels faits réduisent à néant tous les efforts tentés par des concurrents moins heureux en affaires dans le but de restreindre l'essor de la grande Compagnie américaine. Mais il n'est pas au pouvoir des adversaires de la MUTUAL LIFE de lutter avec succès contre le courant des opinions basées sur la connaissance d'une situation financière et morale véritablement unique et de la masse des intérêts d'une clientèle qui sait discerner la vérité et ne permet pas qu'on la trompe.

C'est ce qui explique pourquoi, malgré toutes les critiques et peut-être à raison même de ces critiques, la MUTUAL LIFE continue à progresser plus que tout autre Compagnie. Au 31 décembre dernier, en effet, le montant des assurances réalisées, en cours en France, s'est élevé, à la MUTUAL LIFE, à 266 millions et demi, en augmentation de 35 millions sur le chiffre de l'année précédente, quand cette augmentation n'a été, d'après le dernier compte-rendu publié, que de 23 millions pour l'ensemble des opérations réalisées en Europe par les 16 Compagnies françaises réunies.

Tous renseignements sont envoyés franco sur demande adressée à la Direction générale de la MUTUAL LIFE, 20, boulevard Montmartre, à Paris, ou à M. DUPONT, à la Mothe-Saint-Héray. (Deux-Sèvres).

LA

## SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE POITIERS

## POITIERS

**Dimanche 3 mai.**

CATHÉDRALE. — Messes à 5 h. 1/2 et 7 h. — A 8 h. Messe de paroisse. — A 9 h. Messe des Ecoles. — A 10 h. 1/2 Grand'Messe. — Avant la Grand'Messe, exposition de la vraie Croix. — Après la Messe, Bénédiction et adoration de la sainte Relique par le clergé et les fidèles. — A midi Messe basse. — A 2 h. 1/2 Vêpres, Complies et Salut. — A 8 h. du soir exercice du Mois de Marie : ainsi toute la semaine.

NOTRE-DAME. — Messes basses à 6 h., 7 h., 8 h., 9 h. et midi. — A 10 h. Grand'Messe. — A 2 h. 1/2 Vêpres, Complies, et Salut. — Dans cette église : susception de la sainte Couronne ; on fera vénérer la relique après les Messes de 6 h. et de 10 h. et après les Vêpres. — A 8 h. du soir Mois de Marie. (La Messe de 8 h. sera celle de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph pour la fête du Patronage du glorieux Patriarche. Indulgence plénière pour les associés. La Messe sera dite pour la France.)

SAINT-HILAIRE. — Messes basses à 6 h., 8 h. et midi. — A 7 h. Messe à la chapelle de la Sainte-Vierge pour l'Association des Enfants de Marie. — A 9 h. Grand'Messe. — A 3 h. Vêpres, suivies de l'exercice du Mois de Marie et du Salut. — La vraie Croix sera exposée après la Messe de midi ; il y aura adoration de la vraie Croix après le Salut qui suit les Vêpres.

SAINTE-RADEGONDE. — Messes basses à 6 h., 7 h. et midi. — Messe de paroisse à 8 h. — Messe des enfants à 9 h. — Grand'Messe à 10 h. — A 4 h. réunion des Enfants de Marie. — A 2 h. 1/2 Vêpres, Recommandations, Mois de Marie, Procession du Rosaire et Salut.

MONTIERNEUF. — 1<sup>re</sup> Messe à 6 h. — A 7 h. Messe du 1<sup>er</sup> Dimanche du mois pour l'Association des Mères chrétiennes de la paroisse. — A 8 h. 1/2, Messe paroissiale. — A 10 h. Grand'Messe. — A 2 h. 1/2 Vêpres, Salut et Chapelet.

SAINT-PORCHAIRE. — Invention de la sainte Croix. — Messes basses à 6 h., 7 h., 8 h., 9 h. et midi. — A 10 h. Messe chantée. — A 3 h. Vêpres, Sermon pour

le Mois de Marie par M. l'abbé Belleville ; Bénédiction du S.-Sacrement.

ÉGLISE DES CARMÉLITES. — Fête du Patronage de saint Joseph. — A 8 h. Grand'Messe. — A 5 h. Bénédiction. (Indulgence plénière.)

**Lundi**

NOTRE-DAME. — Réunion de la Confrérie des Mères chrétiennes pour la fête de sainte Monique. — A 8 h. Messe et Instruction. — A 8 h. du soir, Mois de Marie. (Ainsi tous les soirs).

SAINT-HILAIRE. — Tous les soirs del a semaine, réunion du Mois de Marie à 8 h.

SAINTE-RADEGONDE. — A 8 h. 1/2 Messe de Notre-Dame de Salut. — Tous les soirs, exercices du Mois de Marie à 8 h. 1/4 ; Chapelet, lecture et Salut du Saint-Sacrement.

SAINT-PORCHAIRE. — Les exercices du Mois de Marie ont lieu chaque soir à 8 h. 1/4.

**Mercredi**

NOTRE-DAME. — 1<sup>er</sup> vendredi du mois, Réunion de l'archiconfrérie de Saint-Joseph. A 8 h. Messe, Instruction.

NOTRE-DAME. — A 8 h. Réunion de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph. — Recommandations, Messe, Allocution. (Indulgence plénière pour les Associés.)

MONTIERNEUF. — 1<sup>er</sup> mercredi du mois. Messes à l'autel de sainte Barbe, pour les associés vivants de la Confrérie.

**Jedi**

CATHÉDRALE. — 1<sup>er</sup> jeudi du mois. A 8 h. Messe et Instruction pour les membres de la Confrérie de l'Adoration perpétuelle. — Dans la journée, visite et Indulgence des sept Autels, applicables aux chères âmes du Purgatoire. — A 3 h. 1/2, Exposition du T. S. Sacrement et Adoration solennelle avec Prières publiques.

SAINTE-RADEGONDE. — A 7 h. réunion de la Confrérie de Sainte-Radegonde. Messe et instruction à l'autel de la Sainte Vierge.

**Vendredi**

NOTRE-DAME. — A 8 h. Messe à l'autel du Sacré-Cœur.

**SAINT-PORCHAIRE.** — A 9 h. Messe ordinaire de réparation pour le salut de la France (Oeuvre de Notre-Dame de Salut).

**Samedi**  
**CATHÉDRALE.** — A 8 h. Messe de réparation pour le salut de la France.

**NIORT**

**Dimanche 3 mai.**

**NOTRE-DAME.** — Fête de l'Invention de la sainte Croix. Messe à 5 h. 1/2. — A 7 h. Messe et Instruction pour les *Associés de Notre-Dame du Travail.* — A 9 h. Grand'Messe. — A 10 h. 1/2, Messe basse. — A 2 h. 1/2, Vêpres, Procession du Rosaire et Bénédiction.

**SAINT-ANDRÉ.** — Messes basses à 5 h. 1/2, 8 h. et 9 h. — A 10 h. 1/2, Grand'Messe. — A 2 h. 1/2 Vêpres, Complies. Bénédiction, Chapelet.

**SAINT-HILAIRE.** — Offices aux heures ordinaires du Dimanche.

**SAINT-ÉTIENNE.** — Messes basses à 5 h. 1/2, 8 h. et 11 h. 1/4. — Grand'Messe, à

9 h. 3/4. — Messe de Communion générale pour les *Enfants du Sacré-Cœur* à 8 h. — Après la Grand'Messe, Exposition du Saint-Sacrement. — Patronage de garçons et de filles : à 1 h. 1/2, réunion et Instruction pour les *Enfants de Marie.* — A 2 h. 1/2, Vêpres, Complies, Procession et Bénédiction du Saint-Sacrement.

**Judi**

**NOTRE-DAME.** — A 8 h. Messe et Instruction pour les *Associés du T.-S.-Sacrement.*

**Vendredi**

**SAINT-ÉTIENNE.** — A 6 h. Messe pour les Défunts de la paroisse.

**CHATELLEHAULT**

**Dimanche 3 mai.**

**SAINT-JACQUES.** — 1<sup>er</sup> Dimanche du mois. Offices aux heures ordinaires. — Après la Messe de midi Exposition du S.-Sacrement. — Après Vêpres, Mois de Marie, Bénédiction.

**SAINT-JEAN-BAPTISTE.** — 3<sup>e</sup> Dimanche après Pâques. — 1<sup>er</sup> Dimanche du mois. Fête de l'Invention de la sainte Croix. — Messes aux heures ordinaires du Dimanche. — A 2 h. 1/2 Vêpres suivies du Mois de Marie et de la Bénédiction du St-Sacrement. — Durant toute la semaine, Mois de Marie le soir à 8 h.

**SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE.** — Offices aux heures ordinaires. — Aux Vêpres, Procession du saint Rosaire. Bénédiction.

**Lundi**

**SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE.** — Fête de Ste Monique. Réunion des mères chrétiennes à la Messe de 8 h. — Le soir, ainsi que tous les autres jours de la semaine, à 8 h. exercice du Mois de Marie.

**Mardi**

**SAINT-JACQUES.** — A 8 h. 1/2 réunion des Mères Chrétiennes.

**Mercredi**

**SAINT-JEAN-BAPTISTE.** — A 9 h. Service mensuel pour les Défunts de la paroisse.

**Vendredi**

**SAINT-JEAN-BAPTISTE.** — Le soir à 8 h. Adoration, Bénédiction.



**CHRONIQUE DIOCESAINE**



**Tournée de Confirmation.**

Voici l'itinéraire de cette semaine :

**DIMANCHE 3 mai.** — A 10 h. *Lhonnaizé.* — A 2 heures : *Saint-Laurent-de-Jourdes*, Bouresse, Dienné, Verrières.

**LUNDI 4.** — A 9 h. *Salles-en-Toulon.* — A 3 h. *La Chapelle-Morthemer*: Morthemer, Fleuré.

**MARDI 5.** — *La Villedieu-du-Clain* : Andillé, Aslonnes, Chiré-les-Bois, Gizay, Nieuil-l'Espoir, Vernon. — A 3 heures : *Nouaillé*, Mignauloux, Smarves.

La tournée de Confirmation sera reprise le 15 mai.

### Adoration perpétuelle

DIMANCHE 3 mai. — Sainte-Croix de Parthenay. — LUNDI 4. — Ranton ; Tessonnières. — MARDI 5. — Combrand. — MERCREDI 6. — Brigueil-le-Chantre ; Monthoiron ; Chail. — JEUDI 7. — Saint-Hilaire-de-Melle ; Franciscaines de Montmorillon. — VENDREDI 8. — Mazières. — SAMEDI 9. — Vasles.

### Les exécutions à Poitiers.

Nous avons rapporté brièvement dans notre dernier numéro les violences exercées contre les catholiques poitevins à l'occasion du départ des Dominicains.

Il était assez naturel que les apôtres du Rosaire aient tenu à ne se séparer qu'aux pieds de Notre-Dame-la-Grande, Patronne de notre cité.

A la sortie de Notre-Dame, chacun des Religieux se dirigea par des voies différentes vers les maisons amies qui leur offraient un asile.

C'est ainsi que deux Dominicains prirent la rue de la Regratterie ; ceux de leurs amis qui habitaient de ce côté les accompagnèrent, ainsi qu'un certain nombre de personnes venues de Saint-Cyprien à Notre-Dame.

Les cris de « Vive la Liberté » indiquaient seuls le sens de cette très paisible manifestation qui allait prendre fin, puisque les Religieux, accompagnés, se rendaient rue des Vieilles-Boucheries, lorsque la police jugea à propos de barrer la rue de la Regratterie à son point de jonction avec la rue des Vieilles-Boucheries.

Un voyageur de commerce qui venait d'un café voisin et se rendait à son hôtel, l'Hôtel du Palais, pour expédier sa correspondance, reçut du commissaire central un coup sur la figure au moment où il se présente pour être autorisé à traverser. Il riposta naturellement : cela a été le prétexte ; les agents se sont mis à frapper les assistants et à arrêter ceux qui les repoussaient.

La police conduisit ses victimes à l'hôtel-de-ville par la place Saint-Didier. Nécessairement, les passants ont suivi, et c'est ainsi qu'un millier de personnes se sont trouvées réunies sur la Place d'Armes sans savoir ce que tout cela voulait dire.

On entoura le perron (sans balustrade) par où on conduisait les victimes au bureau de police ; on s'y bousculait pour n'être pas renversé sur les côtés, et là encore, les agents, quelques-uns en civil et sans insignes, ont jugé bon d'arrêter d'innocents jeunes gens qui n'avaient commis d'autre crime que celui d'avoir protesté contre l'arrestation injuste de leurs camarades.

Il n'y a donc absolument que cela en cette affaire.

Manifestation toute pacifique en faveur des Religieux opprimés, et consistant uniquement en cris de : « Vive la liberté ! »

Provocation brutale et préméditée de la police.

Ces jeunes gens n'ont été interrogés qu'à 10 heures du soir, après de nombreux échanges de communications entre le Parquet, la Préfecture, le Parquet général et sans doute le Ministre.

Et, à 11 heures du soir, on transférait, un à un, les menottes aux poignets, ces jeunes gens à la prison, où, contre toute justice, ils sont restés trois jours — le premier jour sans nourriture.

Le préfet a poussé la brutalité jusqu'à refuser aux parents accourus à Poitiers de voir leurs enfants emprisonnés.

Le lendemain à 3 heures 1/2, on a amené au Palais ces grands coupables les

à mes  
frères

Père & Mère

Intimité

Une ordonnance de Monseigneur l'Évêque de Nantes déclare que le Père Parent, de l'Ordre des Carmes, résidant à Nantes, est frappé de suspense par le tribunal du Saint-Office, et, par là même, non seulement à Nantes, mais dans tous les autres Diocèses.  
En outre ses deux derniers écrits relatifs au sujet de la Salette sont prohibés.

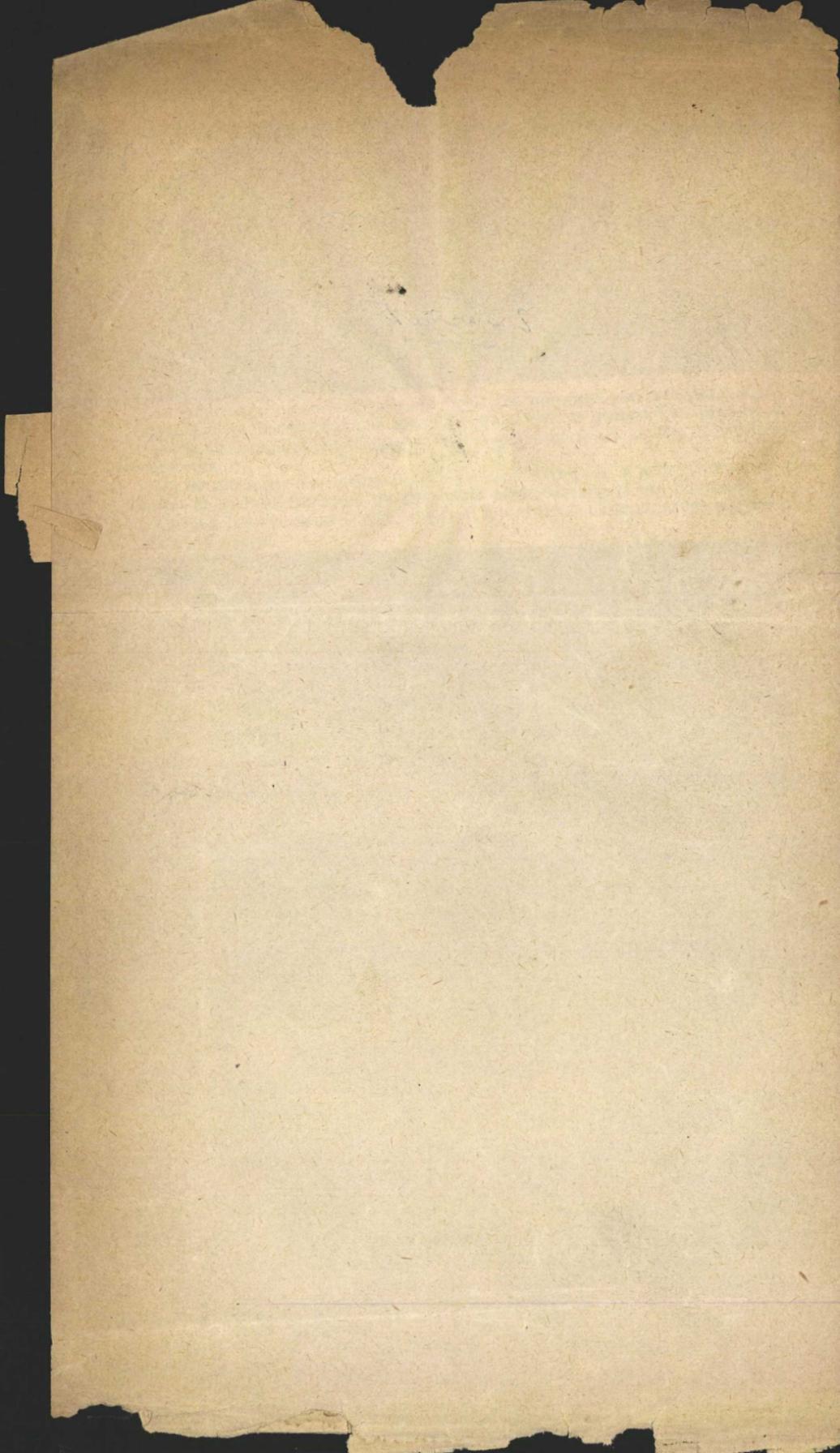


~~624~~

~~\*~~

1305

~~+~~



menottes aux poignets, dans un omnibus au pas, entouré de six gendarmes. Ils ont été salués à l'arrivée et au départ par les vivats d'une foule profondément sympathique.

Les avocats ont fait observer qu'ils n'avaient même pas pu causer avec leurs clients, qu'ils demandaient la remise avec liberté provisoire. Le Tribunal a accordé la remise au lendemain, mais a refusé la liberté provisoire. Cette sévérité sans excuse a soulevé l'indignation de tous les Poitevins ; et plus de 200 personnes ont accompagné les inculpés jusqu'à la prison en criant avec toute leur énergie : « Vive la liberté ! »

La voiture était cette fois entourée de six gendarmes à cheval, commandés par un capitaine.

Les prisonniers, toujours enchaînés, ont été accueillis par des vivats enthousiastes ; mais on n'a pu, à leur sortie, les reconduire à la prison, la force armée s'y étant opposée.

Les avocats ayant déclaré avoir fait appel du jugement par lequel le tribunal avait refusé la liberté provisoire, l'affaire a été remise *sine die*.

Le lendemain à 3 heures l'appel a été jugé par la 2<sup>e</sup> chambre de la Cour.

Après une magnifique plaidoirie de M<sup>e</sup> Barbier qui a mis, une fois de plus, au service d'une cause juste les ressources si puissantes de sa science juridique, de sa connaissance approfondie de la procédure et de son grand talent de parole, la Cour a ordonné la mise en liberté provisoire des inculpés et a retenu l'affaire pour être jugée au fond par elle dans son audience du 4<sup>er</sup> mai.

Bien qu'on n'eût pas été prévenu de l'heure de cette audience, une foule nombreuse s'est trouvée au Palais et a accueilli par les cris de « Vive la liberté » cet arrêt qui rétablissait le droit méconnu par la police et par le tribunal.

A l'issue du Salut qui avait groupé<sup>\*\*\*</sup> pour la dernière fois les amis des Dominicains au couvent de Saint-Cyprien, M. Charles de Montenon s'était fait l'interprète des catholiques poitevins en adressant aux vénérés proscrits l'éloquent adieu suivant :

### Discours de M. Charles de Montenon.

Mes Révérends Pères,

Vous ne pouvez pas quitter votre demeure sans entendre le cri de reconnaissance de cette ville, théâtre, depuis près de quarante ans, du zèle apostolique des fils de saint Dominique.

Ministre d'un Dieu de paix, prédicateurs d'une religion d'amour, vous subissez, dans l'espoir d'éviter de plus grands maux, une violence à laquelle d'impudents sectaires essayent de donner les apparences de la légalité. En quittant ce toit qui est bien le vôtre, à la veille peut-être d'aller chercher, en exil, la liberté dont on vous dépouille dans votre patrie, vous n'avez dans le cœur et sur les lèvres que des paroles de prière, lorsque vous pensez à vos proscriptionnaires.

C'est très grand, très chrétien, tout à fait dans votre rôle !

Mais nous, laïques, qui sommes là rassemblés autour de vous, nous sortirions du nôtre si nous oublions qu'il y a aussi de saintes colères, si nous nous inclinons sans protester devant un simulacre de loi qui n'a pour elle que la force brutale dont elle est l'expression.

Quand elle viole nos droits les plus sacrés, la loi n'est plus la loi ; elle est un pur brigandage commis avec l'assistance de la force publique, dont la première mission devrait être de le réprimer.

Je dis *nos droits* et non plus seulement les vôtres, mes Révérends Pères, parce que, le jour où le droit du plus humble, du plus obscur, du plus faible des citoyens est foulé aux pieds, c'est le droit de tous qui subit une première atteinte.

A plus forte raison, en est-il ainsi lorsque la violence s'attaque à toute une catégorie de citoyens, précisément parce que ces citoyens représentent, au plus haut degré, tout ce qu'il y a de grand, de noble, de généreux, tout ce qui, en un mot, fait l'honneur de l'humanité.

Que personne ici ne se fasse illusion. A l'heure où, demain, les agents du pouvoir franchiront le seuil de cette maison déserte, c'est notre foyer domestique à tous qui commencera d'être violé, et pas une des maisons de cette ville de Poitiers ne pourra se croire à l'abri des attentats d'un pouvoir qui ne connaît d'autre règle de conduite que les caprices de la haine.

A laisser impunément violer les droits de Dieu, dans la personne de ses serviteurs, nous abdiquerions les nôtres et nous serions mal venus à nous réclamer de je ne sais quels droits de l'homme, fragile rempart de sable que le vent des révolutions modifie dix fois en quelques années, au gré des passions du jour.

Et voilà pourquoi, mes Révérends Pères, réunis, ce soir, autour de vous, nous protestons d'une voix unanime contre ce qui se fera, demain, ici et dans toutes les maisons religieuses de France. Voilà pourquoi nous prenons tous la résolution de poursuivre, sans repos ni trêve, la revendication des droits sacrés d'association et de propriété, méconnus aujourd'hui chez vous, menacés demain chez chacun de nous.

Nous le déclarons hautement, il n'y a pas de loi, il n'y a pas de prescription qui puisse prévaloir contre les droits de Dieu dont vous êtes les représentants.

Lorsque la tempête qui souffle aujourd'hui sera terminée, et elle ne sera pas longue, si les catholiques de France savent le vouloir, vous reviendrez dans ces murs, mes Révérends Pères, pour y reprendre ce ministère d'enseignement apostolique qui est la gloire de votre ordre.

Ce n'est pas un adieu que nous vous disons; et, si triste que soit l'au revoir, il reste plein d'espérance, parce que l'Eglise, qui a les promesses de vie, a, cent fois, au cours des siècles, scellé la tombe de persécuteurs autrement puissants et redoutables que ceux d'aujourd'hui, dont la France se montrera bientôt honteuse d'avoir si longtemps subi le joug.

Ces éloquents paroles ont été longuement applaudies par l'assistance.

---

### Réunion générale des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

Comme les années précédentes, les diverses Conférences de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Poitiers ont tenu leur assemblée générale, dimanche dernier, au grand séminaire, en l'honneur de la fête de la Translation des reliques de leur saint et glorieux Patron, qui est également, on le sait, le second patron titulaire de cet établissement.

Le matin, à 8 heures, ils se réunissaient une première fois pour assister en commun avec les élèves du séminaire à la sainte Messe et pour goûter ensemble, à la Table eucharistique, les douceurs de ce festin divin, où tous les cœurs sont fondus dans le Cœur même du Dieu qui est charité. *Eccœ quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum!*

A 2 heures, avait lieu, dans la grande salle, l'assemblée générale, présidée par M. Fontaine, supérieur de la maison, ayant à ses côtés M. de Pertat, président du Conseil central des Conférences du diocèse, M. l'abbé Michardière, vicaire général honoraire, M. le chanoine Rosière, MM. les directeurs du séminaire et plusieurs autres ecclésiastiques.

Les membres des Conférences étaient venus très nombreux à cette belle réunion, à laquelle assistaient encore, comme le matin, les séminaristes. C'est à ces derniers qu'à la suite d'un rapport vraiment magistral, lu par un des jeunes membres de la Société sur les œuvres diverses qu'elle accomplit, M. le Supérieur fit le plus éloquent et le plus saisissant exposé de l'esprit et du but des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul; et il adjura les jeunes clercs, lorsque, plus tard, ils seront pasteurs de paroisses, à employer tous leurs efforts pour créer au milieu de leurs populations rurales ou urbaines une de ces Conférences, là il n'y en a pas encore. Ils ne sauraient avoir de meilleurs auxiliaires pour leur saint ministère. C'est le vœu le plus ardent du nouveau Président du Conseil central, M. de Pertat, au zèle duquel M. le Supérieur rend le plus juste hommage; il est le digne successeur et sera le digne continuateur de M. de Bizemont et de M. Chevalier-Rufigny.

Les applaudissements unanimes de l'assistance confirmèrent cette légitime appréciation.

De la salle on se rendit à la chapelle, où le chant des Vêpres et un Salut solennel terminèrent cette chrétienne journée.

---

---

### Cours libres de Littérature grecque chrétienne.

Nous voyons dans les journaux locaux que M. Arnould a ouvert, le 29 avril, à la Faculté des lettres de Poitiers, un cours libre de littérature chrétienne sur l'APOLOGÉTIQUE AU II<sup>E</sup> SIÈCLE. Ce cours se poursuivra tous les mercredis, à 4 h. 1/4, dans l'amphithéâtre du rez-de-chaussée. — 2<sup>e</sup> leçon, le mercredi 6 mai, sur le commencement de l'Apologie d'Athénagore.

---

---

### L'école libre Saint-Hilaire à Poitiers.

L'école libre Saint-Hilaire (rue du Général-Demarçay), ouverte le 12 mars derniers avec 45 élèves, en compte aujourd'hui 90. C'est un beau succès et une preuve de plus de la confiance des parents en des maîtres chrétiens.

Nous rappelons qu'à l'école Saint-Hilaire, l'enseignement est absolument gratuit pour les enfants de 4 à 13 ans.

Des cours supplémentaires ont été créés pour les élèves ayant obtenu le certificat d'études.

Le programme suivi dans toutes les classes est celui de l'enseignement officiel. Les cours de religion ont lieu une fois par semaine.

---

---

### Encore des poursuites.

M. Gérard Levrier, âgé de 15 ans, fils de l'honorable M. Levrier-Bonamy, et M. Frouin, de Moncoutant, élève de l'Institution Ollivier, ont comparu jeudi devant le tribunal de simple police pour avoir crié « Vive la liberté » devant la Préfecture dans un groupe de manifestants. Le commissaire ayant dit au jeune Levrier : « Vous criez pour faire comme les autres », l'enfant a répondu : « Pas du tout, j'ai crié pour exprimer ce que je pense, suivant mon droit. » Le jugement sera rendu à quinzaine.

---

---

### NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs :

M. Paul-Joseph-Henri LÉRIGET, ancien économiste des hospices de Poitiers, décédé le 23 avril, à l'âge de 78 ans.

— Mme DE MAIFFREDY DE ROBERNIER, née DE LABROUHE DE VAREILLES-SOMMIÈRES, décédée à Paris, à l'âge de 38 ans. Elle était nièce de M. l'abbé de Vareilles-Sommières, Vicaire général de Poitiers.

— Madame VELLARD, décédée à Poitiers, le 29 avril à l'âge de 71 ans, mère de M. Charles Veillard, avocat, et de deux Religieuses, l'une à l'Assomption, l'autre au Sacré-Cœur.

— M. Désiré-Marcélin MERLE, décédé à Saint-Benoît, dans sa 71<sup>e</sup> année. Il avait été, pendant 30 ans, le gardien de Mauroc, propriété du grand Séminaire de Poitiers, M. Merle est mort en pleine connaissance, dans les sentiments de foi et de piété les plus édifiants.

---

---

### Mariages.

Le mercredi 22 avril, a été célébré, dans l'église Saint-Porchaire de Poitiers, au milieu d'une nombreuse et sympathique assistance, le mariage de Mlle Marie-Antoinette DE HILLERIN, fille du vicomte de Hillerin, ancien zouave pontifical, avec M. Ernest HARSCOUET DE SAINT-GEORGES, propriétaire au château de Kerennevel, par Rosporden (Finistère).

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Mauvillain, curé de Saint-Révérend (Vendée), et la Messe a été célébrée par M. l'abbé Leguern, ancien précepteur du marié.

Le général de Charette, empêché d'assister au mariage, a transmis aux jeunes époux la bénédiction apostolique qu'il avait demandée au Saint-Père pour la fille de son ancien zouave.

Samedi a eu lieu à l'église de Saint-Hilaire de Niort le mariage de notre très sympathique et très distingué compatriote, M. Marie de Roux, avocat à la Cour d'appel de Poitiers, avec Mlle Agnès Besson, fille de M. Besson, ancien bâtonnier des avocats de Niort, dont le nom est associé à toutes les œuvres chrétiennes de cette ville. — M. l'abbé Ménard, curé de Saint-Hilaire, a adressé aux jeunes époux une magnifique et touchante allocution.

— Lundi a été célébré dans l'église de Saint-Hilaire-du-Bois (Vendée), le mariage de M. DE LINIERS avec Mlle BLAMPAIN DE SAINT-MARS, qui unit deux chrétiennes et sympathiques familles de notre région.

---

---

### Ouverture d'écoles libres.

PLEUMARTIN. — On sait que, malgré le vote unanime du Conseil municipal, l'école congréganiste avait dû être fermée, en exécution des ordres des sectaires du « bloc ».

Une école libre primaire à laquelle est adjointe une école enfantine, dont la création était tant désirée par la population, vient d'être ouverte samedi dernier ; et une trentaine d'enfants qui fréquentaient « la laïque » sont venus dès le premier jour. Tout fait espérer que d'ici peu la grande majorité des enfants seront inscrits à la nouvelle école.

**Saint-Maixent.** — *Ouverture d'école.* — A la suite de la notification faite aux Frères de la Miséricorde d'avoir à fermer leur école dans un délai de 15 jours, M. François Goré a fait immédiatement une demande d'ouverture d'école libre.

---

---

### Fermures d'écoles congréganistes.

Les agents du gouvernement franc-maçonnique qui nous opprime ont notifié aux Frères de Saint-Viateur à Parthenay et à Moncontant, d'avoir à se disperser dans un délai de 15 jours.

La même notification a été faite aux Frères de la même Congrégation qui dirigent l'école libre de Chanteloup ; on n'a donné à cette dernière institution que jusqu'au 4<sup>er</sup> mai pour sa dispersion.

— A Bressuire, le commissaire de police a notifié aux Frères de Saint-Gabriel, établis en cette ville, dans l'immeuble faisant partie du Petit-Séminaire, leur rejet d'autorisation de la demande formée pour le maintien de cet établissement. Un délai de 15 jours leur est accordé pour la fermeture de l'établissement.

MELLE, 23 avril. — Les Frères des communes de Melle, Saint-Genard, Mazières et autres, ont reçu l'ordre d'avoir à se disperser dans un délai de quinze jours : aussi les congréganistes ont-ils revêtu l'habit civil et se déclarent-ils actuellement instituteurs libres. Ils ont, en conséquence, fait les déclarations légales nécessaires.

Loudun. — Vendredi à 2 heures, M. Sentenac, commissaire de police, s'est présenté à l'établissement des Frères de Saint-Gabriel. L'agent de l'apostat Combes a notifié au directeur le rejet de la demande d'autorisation fermée par la Congrégation de Saint-Gabriel. Le directeur et les Frères ont un délai d'un mois pour se disperser et abandonner leur établissement.

A Niort. — PERSÉCUTION CONTRE LES RELIGIEUSES. — M. Mendès-Campos, commissaire de police, assisté de l'agent Couillault, s'est présenté à la commu-

nauté des Religieuses du Saint-et-Immaculé-Cœur-de-Marie, rue de l'Orphelinat à Niort, pour signifier à la Supérieure générale le rejet de la demande d'autorisation en ce qui concerne deux de leurs communautés, notamment celle de Taillebourg (Charente-Inférieure).

Le commissaire insista vainement pour obtenir la signature de son procès-verbal. Rien n'y fit. La Supérieure refusa d'une façon catégorique de signer un acte illicite qui, quoique émanant de Combes, n'a aucune valeur légale. Le commissaire se retira, quelque peu courroucé de la résistance d'une femme, en emportant toutes ses paperasses. Mais, après en avoir référé à M. le préfet, il revenait peu après, remettre le papier sans reparler de signature.

---

**La Neutralité scolaire.** — Ils entendent singulièrement cette neutralité, certains instituteurs des « nouvelles couches sociales », — et ils sont nombreux aujourd'hui !... L'un d'eux en particulier, celui de Bougon, dans le Mellois, faisait récemment, en compagnie d'un pasteur protestant, venu à la rescousse, une conférence avec projections contre le « fanatisme et l'intolérance » du clergé catholique ; et dans sa haine il prêtait à ce clergé les manœuvres hypocrites des franc-maçons. Les journaux sectaires crieraient comme des baudets si un curé se permettait de faire, de son côté, une conférence publique contre l'école laïque et le cléricalisme protestant.

---

**Bonneuil-Matours.** — UNE BELLE CONFÉRENCE. — Notre jeune et distingué compatriote, M. Joseph Zamanski, avocat à la Cour d'appel de Paris, donnait, à la fin du mois dernier, à la Roche-Posay, une remarquable Conférence dont nous avons déjà parlé, sur le parallèle entre la franc-maçonnerie qui n'engendre que la haine, et l'Église catholique qui est une loi d'amour, de justice et de vérité.

Quelques jours après, le jour de Pâques, il se faisait entendre à Saint-Benoît pour venger éloquemment et par des arguments irréfutables les misérables attaques d'un orateur socialiste contre le catholicisme. — Le surlendemain mardi, il allait à Bonneuil-Matours, faire une autre brillante Conférence. Il avait pris, cette fois, pour sujet : la *liberté de l'enseignement*. En termes aussi fermes qu'élevés, M. Zamanski revendique hautement pour le père de famille le droit de transmettre à ses enfants non seulement la vie physique, mais surtout la vie morale. Par des citations extraites des écrits des principaux chefs du socialisme et de la franc-maçonnerie, le conférencier a démontré que ce qu'ils veulent, c'est supprimer la religion d'abord, puis la société tout entière, qui serait vite entraînée à l'abîme dans le tourbillon final, dans le plus effroyable cataclysme. — C'est au milieu des applaudissements les plus chaleureux que l'assemblée s'est séparée au cri de : « Vive la liberté ! »

---

### La première pierre d'une chapelle Melloise.

Elle se posera bientôt, s'il plaît à Dieu, à l'Enclave de la Martinière.

Puisse l'année de grâce et de salut 1903 marquer sa date et son inscription lapidaire !

Cette circonstance permet heureusement à M. le curé de Saint-Léger de renouveler son souvenir reconnaissant aux personnes et aux familles qui ont bien voulu, confiantes en lui, déposer entre ses mains leurs offrandes *préventives*.

Que le Sacré Cœur les bénisse ! puisque ce n'est d'ailleurs que grâce à leurs premières pierres roulées sur son terrain de chapelle, de bien des carrières différentes, que l'entrepreneur peut en commencer prudemment les premiers travaux et à réaliser, à sa consolation, cette parole de nos Livres saints : « Il y a un temps pour ramasser les pierres et un temps pour les mettre en place » : *Tempus spargendi lapides et tempus colligendi*.

Les pierres premières ou premièrement envoyées entrent naturellement les premières dans les murs de l'édifice religieux. Mais à la suite des premières assises, viennent les dernières qui ont leur place glorieuse dans le couronnement du

temple sacré. Les unes appellent les autres. Dire qu'elles sont toutes arrivées à pied d'œuvre, ce serait se faire plus haut monté que son propre clocher. On les attendra donc avec confiance, ces chères pierres d'attente providentielles; et le jour où elles viendront prendre leur place réservée, les pieux expéditeurs recevront en retour trois bénédictions d'un seul coup : la 1re du Sacré Cœur de Jésus, le divin Titulaire de la chapelle votive; la 2e de Notre-Dame de Celles, la douce Etoile du salut de nos pays Mellois, faisant elle-même pousser aux pieds de sa majestueuse basilique, l'humble fleur blanche que sera bientôt sa petite chapelle voisine d'à côté; la 3e de saint Martin, l'antique apôtre de ces lieux retirés, où tomba, croit-on, l'autre moitié de son manteau sur les épaules de la grelottante pauvrete qui s'appelle l'Enclave de l'Hérésie.

Ici vient se placer un merci particulier de l'entrepreneur, pour certaines pierres d'un grain spécial, sorties les unes de plusieurs presbytères amis et les autres des humbles cellules de séminaristes, appelés peut-être un jour à la culture des champs les plus ingrats du père de famille.

C'est, dit-on, la signification de leur bien méritoire offrande, prélevée sur une bourse faiblement garnie. Mais compte-t-on à cet âge? Leur dévouement ne se comptera point non plus. Et s'ils viennent un jour nous rejoindre pour continuer notre sillon à peine ébauché, ils y retrouveront leurs pierres de chapelle et leur soc de labour dans les broussailles et la friche spirituelles des pays d'alentour.

Un chef d'armée romaine a pu dire avec hyperbole : « Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis ». Notre jeune séminariste au cœur ardent, mesurant sur sa carte géographique la zone des *in partibus infidelium*, pourrait dire, avec plus de vraisemblance et un plus noble sentiment : « La Chine n'est plus dans la Chine, elle est toute où se porteront mes pas, à quelques lieues seulement de mon séminaire, puisque j'y trouve les mêmes âmes, les mêmes mœurs et les mêmes ténèbres. Armée pour armée, Chine pour Chine, je pars en Mission pour la France ! Est-ce à dire que ce serait au préjudice des Missions étrangères qui gardent la gloire première du dévouement et de l'héroïsme ? Oh ! non. Dieu suffit à tout et à tous ; et sa Providence s'étend sur toute terre qu'il a rachetée de son sang. D'autres partiront pour la Chine lointaine, et ceux-ci nous resteront dans la Chine voisine pour la restituer à son premier Maître et Seigneur.

Revenons donc à notre chrétienté Melloise, qui entre en renaissance par la pose même de sa première pierre de chapelle. Quelques-uns en croient le jour peu opportun par suite des événements actuels, peu souriants, par le fait, aux ouvertures de chapelle française.

Mais attendre à plus tard ! Les temps seront-ils meilleurs sur cette mer du monde toujours agitée ? Ce plus tard est-il plus promis à un vieux bâtisseur qu'à un vieux pécheur qui remet sa conversion à un nouveau siècle ? Que l'un et l'autre ne s'y fient pas trop ! Les Israélites fidèles au culte du vrai Dieu avaient-ils des temps plus beaux quand ils bâtissaient un temple au Seigneur le marteau d'une main et le glaive du combat de l'autre ? S'ils eussent attendu, sans compter sur la protection du ciel toujours favorable à ceux qui le regardent, est-ce que les Antiochus et les Hérodes, leurs futurs rois de plus tard leur eussent prêté concours et maçons ?

Le Saint-Esprit les loue de n'avoir point retardé l'œuvre de Dieu ; et le divin Rédempteur put, grâce à leur confiance et à leur courage, faire son entrée glorieuse dans le Temple de leurs mains.

Nous admettons volontiers que la chapelle de l'Enclave n'ait guère à se comparer au second Temple de Jérusalem ; mais nous savons cependant que ses 4 pauvres murs à monter, une fois reliés ensemble, donneront abri et asile au même Dieu Rédempteur au Cœur duquel il tarde déjà bien trop — depuis trois siècles écoulés — de reprendre ses relations d'amour et de salut avec cette population délaissée, laquelle hélas ! vit et meurt sans savoir seulement son nom, et s'enterre dans un trou de ses champs, génération par génération, sans que le signe de la Croix lui dise : « Il y a la vie éternelle après celle-là ! »

Ce sera alors le rayonnement du divin Soleil de Justice sur les ténèbres de cette contrée géante à l'ombre de la mort.

A qui sait au surplus que *l'ex-voto* même de cette chapelle votive, en dehors de la nécessité très pressante du bien local, a pour but direct d'*abrégé* ces mauvais temps qui sévissent sur notre pays, il ne fera point de doute que le jour le plus opportun à la pose de sa première pierre ne soit le jour présent, puisque cette pierre et les autres doivent peser de tout leurs poids dans la balance de la miséricorde divine et par suite faire contrepoids au plateau du mal qui va chaque jour s'alourdissant avec les iniquités multipliées des méchants.

Au lieu de perdre plus de temps à raisonner, chers lecteurs, croyez-moi, frappez sur la pierre avec le marteau de votre charité ; et plus le coup sera fort, plus il retentira aux oreilles et au cœur de notre Dieu Sauveur.

A. B.

---

---

## PETIT SÉMINAIRE DE MONTMORILLON

### Concours général d'Orthographe.

4ers *ex æquo* : Jérôme Bourreau, de Parthenay ; Narcisse Martin, de Fontaine-le-Comte ; Clovis Merceron, de Moutiers-sous-Argenton.

#### Diligence.

RHÉTORIQUE. — 1er André Germain, de Noirterre ; 2e François Charrier, de Combrand.

SECONDE. — 1er René Aigrain, de Poitiers ; 2e Joseph Bellouard, de Châtillon-sur-Sèvre.

TROISIÈME (1re division). — 1er Charles Bachellier, des Ormes ; 2e Julien Rigaud, d'Availles-Limousine.

TROISIÈME (2e division). — 1er Xavier Baraton, de la Chapelle-Thyreuil ; 2e Paul Pidoux, de Parthenay.

QUATRIÈME. — 1er Aristide Baudoin, de Viennay ; 2e Gaston Poumaillou, d'Availles-Limousine.

CINQUIÈME. — 1er Abel Loiseau, des Echaubrognes ; 2e Joseph Pérat, de Ville-mort.

SIXIÈME. — 1er Marcel Augat, de Montmorillon ; 2e Louis Aucher, de Saint-Martin-Lars.

SEPTIÈME. — 1er Gustave Delavault, de Lusignan ; 2e Théophile Phémolant, de Saint-Romain-en-Charroux.

HUITIÈME (1re division). — 1er Etienne de Font-Réaulx, de Montmorillon ; 2e Henri Rat, de Montmorillon.

HUITIÈME (2e division). — 1er René Guespin, de Montmorillon ; 2e Albert Texier, de Montmorillon.

#### Places de Compositions.

RHÉTORIQUE. — *Vers latins* : 1er Léon Boutin, de Saint-Laurs ; 2e Pierre Compagnon, de Cirières. — *Instruction religieuse* : 1er André Germain, du Breuil-sous-Argenton ; 2es *ex æquo* Narcisse Martin, de Fontaine-le-Comte, et Raphaël Marzellier, de Saint-Germier.

SECONDE. — *Analyse littéraire* : 1er René Aigrain, de Poitiers ; 2e Joseph Bellouard, de Châtillon-sur-Sèvre. — *Catéchisme* : 1er Joseph Bellouard ; 2e Emmanuel Richard, de Vernoux.

TROISIÈME (1re division). — *Version latine* : 1er Julien Rigaud, d'Availles-Limousine ; 2e Georges Touraine. — *Vers latins* : 1er Louis Augry, de Montmorillon ; 2e Julien Rigaud.

TROISIÈME (2e division). — *Orthographe* : 1er Xavier Baraton, de la Chapelle-Thyreuil ; 2e Marcellin Pinaudeau, de Saint-Maixent. — *Préceptes de littérature* : 1er Adrien Gayet, de Saint-Germain ; 2e Benjamin Pasquier, de Loublande.

QUATRIÈME. — *Thème latin* : 1er Marcel Touchaud, de Parthenay ; 2e Adrien George, de Bénévent (Creuse). — *Thème grec* : 1er Adrien George ; 2e Maurice Charré, d'Haims.

CINQUIÈME. — *Thème latin* : 1er Abel Loiseau, des Echaubrognes ; 2e Gaston Chauvineau.

SIXIÈME. — *Thème grec* : 1er Marcel Augat, de Montmorillon ; 2e Pierre de Font-Réaulx, de Montmorillon.

SEPTIÈME. — *Histoire* : 1er Raoul Porcheron, de Saint-Savin ; 2e Gustave Delavault, de Lusignan. *Pour le Supérieur* : C. COUTANT, Econome.



## CHRONIQUE GÉNÉRALE

### LES PROTESTATIONS DES ÉVÊQUES

#### Un langage épiscopal.

Mgr Turinaz, le vaillant évêque de Nancy, écrit au renégat Combes :

« Vous m'annoncez que vous supprimez mon traitement. Je n'ai jamais tenu ni aux honneurs ni à l'argent. Je tiens à mon devoir et à l'honneur. Vous me menacez d'autres mesures. Faites ! Je n'ai jamais bravé personne, mais je n'ai jamais craint personne. Je ne commencerai pas par vous. »

La *Semaine religieuse* de Nancy relate une visite faite mardi dernier par les membres du Chapitre de la cathédrale et les curés de cette ville auprès de Mgr Turinaz, pour lui exprimer, au nom du clergé du diocèse, leurs sentiments de très vive reconnaissance et de complète adhésion au sujet de toutes ses protestations.

Mgr Turinaz a déclaré que si par la \* violence on ferme les chapelles de son diocèse, il commencera, lui, par fermer celles du lycée et des autres établissements publics.

#### S. Em. le cardinal Perraud.

Le cardinal évêque d'Autun a immédiatement écrit à ses Eminentissimes collègues de Reims, de Paris et de Lyon, pour adhérer aux observations et protestations adressées par eux à M. le président du Conseil, contre les mesures qui font l'objet des circulaires ministérielles des 9 et 14 avril.

#### Mgr l'archevêque de Cambrai.

Mgr Sonnois répond à M. Combes :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre circulaire n° 736, relative aux chapelles et oratoires ouverts sans autorisation.

« Vous me demandez de faire cesser immédiatement la célébration de tout office religieux dans les lieux de culte qui ne peuvent justifier d'un décret d'autorisation.

« Je regrette, Monsieur le ministre, de ne pouvoir prendre la responsabilité d'une pareille mesure. »

De fait, les chapelles, dans cette région, restent ouvertes, et leur fermeture, si on veut l'effectuer, ne s'opérera pas sans difficulté, on peut en être assuré.

#### Mgr l'évêque de Meaux.

Le vénérable Mgr de Briey, notre compatriote, a voulu faire un acte. Il a spécialement invité l'abbé Coubé (l'ex-Père Jésuite si connu) à prêcher, dans sa cathédrale, le sermon de clôture de l'Adoration perpétuelle, qui est l'une des grandes solennités de l'année.

L'invitation, il est vrai, était antérieure à la circulaire ministérielle.

Mais Mgr de Briey l'a expressément renouvelée, après réception des circulaires de M. Combes.

L'orateur remercia publiquement le prélat présent de « l'acte de courage » accompli par lui.

#### **Mgr l'évêque de La Rochelle.**

Voici les passages essentiels de la réponse de Mgr Le Camus :

Il peut se faire que des décrets, scellés dans leur tombe par soixante ans de liberté et subitement ressuscités pour notre plus vive affliction, vous autorisent à interdire à de vaillants religieux de paraître désormais comme tels au milieu de nos assemblées si heureuses de les entendre. Votre droit ne va pas plus loin.

Quant à moi, toutes les fois que Dieu m'amènera un bon prêtre ainsi cruellement mais réellement séparé du tronc séculaire auquel il avait espéré rester à jamais attaché, je lui ouvrirai mes bras et j'utiliserai ses talents et son zèle sans croire manquer même aux lois que l'on vient d'exhumer...

#### **Mgr l'évêque de Clermont.**

En adhérant à la réponse de S. Em. le cardinal Richard, Mgr de Belmont s'exprime ainsi :

« Qu'il me soit permis de souscrire respectueusement à la réponse que vous venez de faire aux circulaires ministérielles, dans lesquelles les évêques français, par une triste méconnaissance de leur caractère, sont invités à concourir activement à des mesures restrictives de la liberté de l'Eglise. »

#### **Mgr l'évêque de Saint-Dié.**

Par une lettre en date du 23 avril, Mgr Foucault adhère aux observations du cardinal Richard « dont la sage et respectueuse fermeté est encore rehaussée autant par l'autorité de ses vertus que par les mérites d'un long et laborieux épiscopat ».

#### **Mgr l'évêque de Blois.**

Mgr Laborde invite la direction de sa *Semaine religieuse* à reproduire la lettre du cardinal-archevêque de Paris et ajoute :

« Les sentiments de notre vénérable Métropolitain sont les miens, comme ils sont les vôtres et ceux de tous les catholiques. »

#### **Mgr l'évêque d'Agen.**

La *Semaine religieuse* d'Agen dit :

« Nous publions la lettre de S. E. Mgr Coullié, cardinal-archevêque de Lyon, qui résume et précise bien la pensée générale de l'épiscopat. »

#### **Mgr l'évêque de Tulle.**

Sa Grandeur écrit à M. Combes une lettre très digne dans laquelle il lui montre combien sont vexatoires les mesures que lui notifient ses circulaires. Dès le début, il s'exprime ainsi :

« Sans entrer dans d'inutiles détails au sujet de ces deux circulaires, je m'unis d'abord et j'adhère sans réserve aux observations qui vous sont présentées par mes vénérables collègues, spécialement par LL. Em. les cardinaux de Reims et de Paris, du reste, sans m'être le moins du monde concerté avec eux. »

#### **Mgr l'archevêque de Toulouse.**

Mgr l'archevêque de Toulouse, au reçu des circulaires ministérielles, a répondu avec fermeté à M. le président du Conseil.

En ce qui touche à l'interdiction des prédications faites par des religieux, Sa Grandeur a revendiqué ses droits d'évêque à qui seul il appartient de pourvoir, comme il le juge à propos, au ministère de la prédication dans son diocèse ; quant à la fermeture des églises et chapelles dites non autorisées, Monseigneur s'est refusé à prendre l'initiative d'une mesure aussi révoltante et par ailleurs très préjudiciable aux intérêts spirituels des fidèles.

#### **Mgr l'archevêque d'Aix.**

Monseigneur écrit aux Pères Oblats :

En ce moment une parole récente et autorisée s'impose à ma pensée ; elle part de trop haut pour ne pas avoir une longue portée. Je la citerai sans esprit frondeur, avec le res-

pect dont je dois et veux donner l'exemple, laissant à qui de droit la responsabilité de la rendre efficace ou de la laisser s'envoler : « Ne proscrivons personne : un frère peut-il proscrire son frère ? Des frères ne doivent jamais proscrire leurs frères, quand des divergences de parti les séparent. » Or, dans l'espèce, il n'est pas même prouvé que des divergences de parti vous séparent de qui que ce soit, puisque vous n'avez jamais pris parti que contre la misère, au profit des pauvres, des délaissés et des petits. Et cependant vous êtes proscrits, mes bons et chers Pères. Vous êtes nécessairement sécularisés, puisque vos communautés sont dissoutes et, par ailleurs, la sécularisation vous est rendue impraticable ; vous n'avez donc pas le choix entre l'exil et l'existence anormale de citoyens déchés de leurs droits et privés des garanties qui appartiennent à tous.

Quelle que soit votre attitude, le dernier mot restera à la loi, c'est-à-dire à la force. Mon âme, opprimée par vos propres angoisses, vous suit à travers les âpres contours de votre calvaire.

### **Mgr l'évêque de Belley.**

A l'occasion de la fête de Notre-Dame de Bourg, Mgr Luçon, évêque de Belley, a officié dimanche pontificalement à la grand'messe. Montant en chaire à l'issue de la cérémonie, il a envoyé un chaleureux adieu aux Congrégations.

Puis, abordant la question des deux dernières circulaires de M. Combes, il a crié bien haut que jamais, lui évêque, ne fermerait une chapelle, que jamais il n'interdirait la chaire sacrée aux hommes éminents que leurs vertus et leurs vocations y appellent ; qu'il partageait entièrement et sans restriction les sentiments de la grande majorité de l'épiscopat français.

### **Mgr l'évêque de Nîmes.**

Dans une longue lettre adressée à son clergé, Mgr Béguinot proteste contre la prescription. Il dit que cependant la liberté d'enseignement n'est pas supprimée là où les écoles libres et catholiques peuvent revivre avec un personnel laïque. Il préconise les patronages et toutes les œuvres où les enfants apprendront le catéchisme et l'histoire sainte.

Monseigneur ajoute :

Aucune cause, croyez-le bien, ne périlitera dans ma main ; vous me trouverez partout avec la réserve plus contenue, qui est le fond de mon caractère ennemi de la violence, mais avec une intrépidité qui ne faiblira jamais, quand il faudra affirmer nos libertés sacrifiées, au seuil des expulsés pour les bénir, près de nos chers Frères des écoles pour les protéger et, de concert avec leurs supérieures si dévouées près de tant de pauvres Sœurs de Charité désolées et navrées pour les consoler, les fortifier de mes conseils et les secourir dans leur détresse.

Mgr l'évêque de Nîmes a tenu à saluer lui-même les Frères Mineurs de Nîmes à leur départ, qui a été l'occasion d'une manifestation telle qu'on en avait jamais vue dans cette ville.

### **Mgr l'évêque de Perpignan.**

Mgr de Carsalade adresse aux Pères Capucins une belle lettre où nous relevons les phrases suivantes :

La violence peut quelquefois entreprendre sur la justice ; mais celle-ci est immortelle, et l'Eglise sait par sa propre histoire que l'autre est toujours passagère. La justice outragée en vous aura son jour de revanche.

### **Mgr l'évêque de Quimper.**

Mgr Dubillard écrit à M. Combes qu'il se refuse à croire que dans sa circulaire il s'agit des chapelles de secours « nécessaires », ni des chapelles vénérables où, deux ou trois fois par an, on fait les « Pardons », ni des oratoires privés.

Relativement aux prédicateurs, il s'exprime ainsi :

J'ai l'honneur de vous déclarer qu'à l'avenir j'autoriserai à remplir les fonctions du saint ministère, y compris la prédication, tout prêtre établi régulièrement sous ma juridiction ou sous la juridiction d'un de mes collègues dans l'épiscopat. Et en cela, je ne pense pas être en opposition avec la loi du 1er juillet 1901, muette sur ce point, et encore moins avec l'article 50 de la loi du 18 germinal an X.

### Mgr l'évêque de Soissons

La *Semaine Religieuse* de Soissons prévient que les chapelles des communautés, ouvertes jusqu'ici à un public extérieur très restreint, ont été fermées provisoirement à ce public à la suite des récentes décisions de M. le ministre des Cultes.

Quant aux prédicateurs extraordinaires, Messieurs les curés, depuis plusieurs mois déjà, les choisissent, de préférence parmi les prêtres *séculiers ou sécularisés*. Ils continueront.

### Mgr l'évêque de Viviers.

Mgr Bonnet s'est exprimé ainsi dans un discours public :

« Le devoir des catholiques, à l'heure présente, est tout tracé. Qu'ils ne rougissent jamais de leur foi, qu'ils en honorent la profession par l'irréprochable dignité de leur vie ; mais qu'ils en défendent aussi la liberté avec la plus sainte et la plus indomptable énergie. »

### Mgr l'évêque du Mans.

L'évêque du Mans, Mgr de Bonfils, a refusé au préfet la fermeture de certaines églises ou sanctuaires, alors que ce fonctionnaire désirait, pour des raisons subtiles d'opportunité locale, laisser ouvertes quelques chapelles : « Ou toutes, ou aucune, aurait répondu le prélat, Mais certainement, par moi-même, aucune ».

### Mgr l'évêque de Grenoble.

Mgr Henry, évêque de Grenoble, en tournée de confirmation, adresse de Pact (Isère), la lettre suivante à M. Combes, président du Conseil :

J'ai l'honneur de vous accuser réception de deux circulaires que vous m'avez adressées, l'une relative à l'interdiction de prêcher dont vous me demandez de frapper les anciens membres des Congrégations dissoutes qui relèvent aujourd'hui de ma juridiction, l'autre concernant certaines chapelles non autorisées dont vous voulez que je prescrive moi-même la fermeture.

Avec tous mes frères de l'épiscopat de France, je ne puis que m'affliger beaucoup, en mon libéralisme, de mesures qui, en ajoutant de nouvelles et si regrettables restrictions à nos libertés religieuses, ne sont pas de nature, hélas ! à contribuer à la pacification des esprits.

S. Em. le cardinal de Lyon, mon vénéré métropolitain, vous a dit, en un langage d'une dignité et d'une correction parfaites, ce qu'il pensait de ces mesures et pour quelles graves raisons aussi il ne croyait pas qu'un évêque pût s'en faire l'exécuteur ou l'instrument dans son diocèse. Je viens très respectueusement, mais très franchement, vous déclarer que sa pensée et ses sentiments sont les miens.

De nombreux Conseils généraux se sont ouvertement prononcés contre la politique jacobine et ruineuse du gouvernement.

### Une réponse.

La *Croix d'Aunis et de Saintonge* rapporte que, sur la ligne de Saint-Jean-d'Angély à Cognac, une Religieuse expulsée, vêtue d'un costume laïque, a souffleté un voyageur qui l'avait très grossièrement insultée.

### Que faire des chapelles ?

Si le gouvernement usait de la force pour fermer un certain nombre de chapelles, dit la *Correspondance hebdomadaire*, elles devraient être immédiatement transformées en salles de conférences, où les religieux proscrits pourraient librement et familièrement parler au peuple et plaider la cause de la justice et de la liberté. Là se continueraient les œuvres d'instruction religieuse, de patronages, les réunions de Saint-François-Xavier et de la Sainte-Famille, et, après avoir applaudi le moine persécuté, les auditeurs se rendraient deux à deux à la paroisse pour y entendre leur messe du dimanche.

### LES EXÉCUTIONS

Des scènes graves ont eu lieu, au cours des manifestations en faveur des Religieux, à Nantes, à Angers, à Versailles, au Havre, à Dunkerque, à Tourcoing, à Bordeaux, etc., etc.

Partout, dans toute la France, les Religieux expulsés sont l'objet de manifestation enthousiastes de sympathie.

---

### Les Capucins de la Roche en Savoie.

Le 27 avril, le parquet de Bonneville arrivait au complet à La Roche-sur-Faron pour expulser les capucins.

Dès que sa présence est signalée, une foule énorme de paysans accourt au couvent des capucins. Les magistrats, après s'être rendus à l'hôtel de ville, se dirigent vers le couvent. Tous les chemins sont noirs de monde.

Les magistrats ont peine à se frayer un passage à travers cette foule d'où s'élèvent formidables les cris de « Vive la liberté ! Vivent les capucins ! »

Après mille efforts ils réussissent à atteindre le perron du couvent ; mais ils se buttent à une masse compacte de femmes, celles que le conseiller général Dupont a traitées de « bécasses » (*sic*).

Les « bécasses » s'opposent furieusement à l'approche des magistrats qui sont obligés de rebrousser chemin sans avoir pu apposer les scellés. A ce moment, M. Bouille, juge de paix du canton, brandit une canne et en menace les manifestants. Le substitut, se précipitant sur une femme, la saisit par les cheveux et la maltraite.

La foule entre alors en fureur. On entend les cris de « Lâches ! Bandits ! Assommeurs de femmes ! » En même temps une grêle de pierres s'abat sur les magistrats. Le substitut voit son chapeau abattu. Lui-même est bousculé, piétiné et blessé à la tête. Le procureur de la République, le juge d'instruction et le juge de paix sont également atteints à la tête.

En présence de cette révolte de la foule, le substitut se décide à relâcher la malheureuse femme, et les magistrats battent en retraite sous une grêle de cailloux. Ils parviennent enfin sur la place de l'église, où ils se font panser à une pharmacie voisine.

Le lendemain matin, grâce à l'intervention de la troupe, on a pu expulser les religieux et on les a emprisonnés.

A 10 heures, la femme d'un simple ouvrier en parapluies de La Roche, Mme Dupanloup, a été emmenée à son tour. Elle a rejoint les amis de la liberté qui attendaient à la prison de Bonneville. Elle a été arrêtée à son domicile sans même qu'on lui ait permis de prendre les vêtements nécessaires pour se préserver du froid. Elle a dû abandonner son enfant âgé de trois ans.

Au moment où l'on mettait les menottes au comte de Menthon qui était dans la cellule du P. Marie-Alphonse, il dit simplement : « Cela vaut bien la Légion d'honneur ! » Et à la demande de ses noms et qualités il répondit : « Je suis Antoine de Menthon, cultivateur ! »

Les Capucins ont refusé de faire connaître leur état civil en répondant simplement : « Capucin, soldat de Dieu ! »

A ajouter à la liste des victimes la servante du curé qui a été également écrouée à la prison de Bonneville. On annonce de nouvelles arrestations. Le procureur de la République déclare à qui veut l'entendre qu'il faut au moins cinquante ans de prison pour venger les bobos des magistrats.

---

### Contre les Rédemptoristes à Bordeaux

On lit dans la *Libre Parole* :

La plume est impuissante à relater les ignominies commises samedi à Bordeaux par les amis du défroqué contre les Rédemptoristes.

Tout ce que les bas-fonds de la ville contiennent de repris de justice, de souteneurs furent recrutés pour assommer les Pères et leurs défenseurs.

Dès 6 heures, ils envahirent le couvent, armés de surins, de revolvers et de fouets, leur objectif était la chapelle, ils y entrèrent, brisant et souillant tout.

Au dehors, ces voyous gardaient la porte de la communauté, revolver au poing, menaçant de brûler la cervelle à quiconque entrerait, et d'incendier le couvent.

A l'annonce de ce qui se passait, quelques dévoués citoyens arrivèrent et pénétrèrent par ruse dans la communauté pour prêter main-forte aux Pères. C'était hélas ! peine perdue ; le flot grandissant des assassins des religieux et de leurs défenseurs augmentait sans cesse, et la police bordelaise ne se dérangeait même pas !

N'écoutant que son courage, le recteur de la Résidence, le Père Nicolas, alla dans la chapelle, au péril de sa vie, retirer le Saint-Sacrement, puis rejoignit les vaillants citoyens bordelais qui s'étaient joints à lui.

Il y eut un moment d'indicible émotion, les pères de famille supplièrent les religieux de fuir ; ces derniers s'y opposèrent, espérant que la police viendrait les protéger ; mais la police ne venait toujours pas.

Bientôt une palissade qui entoure l'établissement volait en éclats, et la demeure était envahie par les assiégeants qui lancèrent des pavés dans les fenêtres.

Les Pères et leurs amis quittèrent la communauté par une porte dérobée.

---

---

### Les Dominicains de Bordeaux résistent.

Le dimanche soir, par prudence, les portes de la chapelle sont restées fermées.

La foule s'est amassée dans la rue et avec une piété admirable a fait l'office en plein air. C'est une scène indescriptible. Les chants : « Je suis chrétien ». « Dieu de clémence ». « Nous voulons Dieu », se mêlent aux cris de : « Vivent les religieux ! Vivent la liberté ! »

Le voilà le résultat imprévu ! Ils veulent fermer les sanctuaires : le culte se transporta sur la place publique. Bel acte de foi d'une population de grande ville blessée dans ses croyances.

Comme on chante dehors, on prêchera dehors.

---

---

### Chapelle fermée aux Sables d'Olonne.

La fermeture de la chapelle des Rédemptoristes a eu lieu mardi matin. Plusieurs dames qui étaient à l'intérieur ont été expulsés tandis que protestait au dehors une foule considérable, refoulée par le gendarmierie. Une arrestation a été opérée.

---

---

### Bel acte de foi.

A propos des arrestations opérées à Boulogne-sur-Mer, lors des manifestations en faveur des Rédemptoristes, on lit dans l'*Express* de Boulogne :

A la sortie de l'audience, place au Blé, une brave matelote qui manifestait en criant : *Vive la liberté ! Vivent les Pères !* fut arrêtée sous prétexte de rassemblement. Elle agita son mouchoir au-dessus de sa tête en s'écriant : *Mi j'sus continte, c'est pour l'bon Dieu !* (Moi, je suis contente, c'est pour le bon Dieu.)

Et toute la foule de lui faire écho, et d'applaudir !

Bravo pour l'énergique matelote !

---

---

### A Lourdes.

On écrit de Lourdes :

Lourdes, 27 avril.

Le pèlerinage national des hommes est gravement compromis. Sur 41 trains annoncés, 19 seulement ont été maintenus.

Les pèlerins commenceront à arriver ce soir à 11 heures. Si l'on compte une moyenne de 800 pèlerins par train, le pèlerinage national comprendra au maximum 45,000 personnes alors que normalement il en compte 40,000. Sur six trains annoncés de Paris, un seul a été maintenu. Les autres trains viennent pour la plupart du Midi.

On cite notamment, parmi les villes qui ont décommandé leurs trains : Vannes, Le Mans, Arras, Châtillon, Montauban, Bordeaux, Saint-Etienne. Tous ces trains auraient transporté au bas mot dix-huit mille hommes environ, qui vont manquer dans les hôtels et dans les maisons de Lourdes ; et encore, dans les trains qui sont maintenus, on peut compter qu'il y aura de nombreux vides.

Plusieurs centaines de mille francs sont perdus. Les Compagnies de chemin de

fer perdent à elles seules 20,000 fr. La panique commerciale est considérable à Lourdes.

Des ordres sévères ont été donnés aux troupes de Tarbes et de Pau, en prévision de désordres.

Ces jours derniers, on ne trouvait plus un seul kilo de poudre de chasse à acheter dans l'arrondissement d'Argelès.

Les habitants, émus à l'idée de la fermeture de la grotte de Lourdes, avaient juré de ne pas se laisser dépouiller sans résistance, et ils avaient raffié toutes les munitions de chasse en vue d'une agression possible des combistes vis-à-vis desquels ils auraient été en état de légitime défense.

Leur énergie a été récompensée. Avec la rapidité vertigineuse de voleurs pris de panique, les Combistes ont filé à Paris pour se faire dispenser d'une expédition dangereuse. Ils ont obtenu que l'expédition fût supprimée. *Salutem ex inimicis*, dit le Psalmiste.

— Nous parlerons, en détail, la semaine prochaine, du pèlerinage des hommes, qui vient de s'accomplir.

---

### Un scandale.

Au sujet d'un scandale organisé, samedi dernier, dans la chapelle de l'hôpital de la Pitié, à Paris, M. Gaston Méry vient d'adresser la suivante à M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'au cours de la prochaine session du conseil municipal, je vous poserai une question sur le scandale dont la chapelle de l'hôpital de la Pitié a été le théâtre dans la journée d'hier, samedi, 25 courant.

Dans cette chapelle, qui n'est point désaffectée, et où les offices sont célébrés tous les dimanches, un « confrencier » a pu, avec votre autorisation, sous prétexte de traiter ce sujet : *le Baiser*, se livrer, devant les malades assemblés, à une véritable diatribe contre la religion catholique et contre les prêtres.

Je n'ignore pas, monsieur le Directeur, que, faute d'autre local, la chapelle de l'hôpital de la Pitié a déjà servi de salle de conférences ; mais jusqu'à présent, que je sache, on n'y avait développé, devant le personnel de l'établissement, que des questions se rattachant au traitement des malades.

C'est, je crois, pour la première fois que, samedi, une personne étrangère à l'Assistance publique a pu, avec votre permission expresse, sans le moindre égard ni pour le lieu où elle se trouvait, ni pour le public auquel elle s'adressait, parler sur un sujet aussi déplacé que *le Baiser*.

Vous aurez certainement à cœur de justifier cette innovation aux yeux des Parisiens.

---

### Où on en arrive.

Dimanche dernier pendant la Grand'Messe à la cathédrale de Nancy, un assistant a crié, au moment de l'élévation « A bas la calotte » !

A la sortie de l'église une vive effervescence s'est produite ; une femme a souffleté un jeune homme qui avait proféré le cri. Son mari a crié « A bas le Préfet ». Deux jeunes gens ont été arrêtés.

---

### Les Chartreux expulsés.

L'infamie est consommée à la Grande-Chartreuse : les vénérés Religieux viennent d'être expulsés par la force ; les corbeaux ont déniché les aigles. Voici, dans l'ordre où elles sont arrivées, les dépêches rendant compte de cette odieuse et lâche exécution :

Saint-Laurent du Pont, 29 avril.

L'expulsion des chartreux a eu lieu ce matin à sept heures. Une foule nombreuse était venue des environs ; elle a fait des ovations enthousiastes aux religieux, criant : « Vivent les chartreux ! Vive la liberté ! A bas les proscripteurs ! »

M. Réaume, procureur de la République à Grenoble, dirigeait les opérations, assisté de MM. Sentis, juge d'instruction, et Prêves, substitut. Les magistrats ont dû faire ouvrir six portes avant de se trouver en présence des chartreux qui se

tenaient dans la chapelle. Un bataillon du 140<sup>e</sup> d'infanterie, un escadron du 4<sup>e</sup> dragons et une équipe du génie étaient présents.

Saint-Laurent du Pont, 29 avril.

Les chartreux expulsés étaient vingt-trois, dont quinze Pères et huit Frères. Avec eux, dans le couvent, se trouvaient M. Pichat, député de la circonscription, et Me Poncel, avocat. Les moines ont refusé de sortir volontairement. Ils ont été accompagnés chacun par un gendarme jusqu'à l'hôtellerie des Dames où a eu lieu l'interrogatoire par le juge d'instruction.

L'expulsion a duré plus de deux heures au milieu de manifestations.

Saint-Laurent du Pont, 29 avril.

C'est en présence de plus de 2,000 personnes, qui avaient pris la précaution d'arriver au couvent avant minuit, c'est-à-dire avant que les routes qui y donnent accès fussent barrées par la troupe, que l'expulsion *manu militari* des religieux a eu lieu.

Le bataillon du 140<sup>e</sup> de ligne et 6 hommes du 4<sup>e</sup> génie sont parvenus devant le monastère à deux heures et demie du matin, suivis d'un escadron du 4<sup>e</sup> dragons, sous le commandement du lieutenant-colonel d'Authéville, du 97<sup>e</sup> de ligne, stagiaire au 4<sup>e</sup> dragons. Ces troupes sont venues simultanément de Grenoble par les cols des Portes et de Sappey, et de Chambéry par le col du Frêne.

Les troupes sont accueillies par les centaines de personnes présentes, massées près du couvent, par le chant de la *Marseillaise*, les cris de « Vive l'armée ! Vive la liberté ! Vivent les chartreux ! A bas Combes ! »

L'agitation est énorme. Deux cents personnes vont se grouper devant le grand portail d'entrée, faisant comme une sorte de rempart humain devant l'asile des saints religieux. Tous, prêts à vaillamment se défendre, crient : « Vive la liberté ! », et, menaçants, agitent leurs gros bâtons ferrés.

Un officier de gendarmerie se détache en avant et les somme de s'écarter. « Non ! non ! » crient toutes les voix. « Vive la liberté ! A bas les proscripteurs ! »

Un peu plus loin, des barrages ayant été faits par la troupe, les paysans répondent aux défenseurs de la porte d'entrée par les mêmes cris : « Vive la liberté ! vivent les Chartreux ! à bas Combes ! » Ce sont des cris ininterrompus, enthousiastes et menaçants.

Les événements se précipitent. Des deux côtés l'anxiété est grande. Deux compagnies en rangs serrés s'avancent et entourent les manifestants qui se pressent contre le portail. Une mêlée se produit. C'est bientôt une bagarre, bagarre sanglante, car si l'armée exécute les ordres odieux d'un gouvernement proscripteur, la résistance est vive.

Tout à coup les gendarmes accourent pour aider la troupe. Leurs chevaux sont frappés à coup d'alpenstocks. Des manifestants sont contusionnés.

D'autre part, un capitaine est légèrement blessé ainsi qu'un soldat du 140<sup>e</sup>.

Pendant ce temps, sur l'autre face du couvent, derrière le cordon de troupes, se produisent les mêmes scènes. Les gendarmes chargent la foule qui crie : « Consuez Rajon ! A bas Combes ! Vivent les chartreux ! »

Les montagnards qui sont au premier rang ripostent à coups de bâton, légèrement appliqués sur les naseaux des chevaux qui se cabrent.

A trois heures quarante-cinq, c'est-à-dire après trois quarts d'heure de sommations et de lutte, les manifestants sont repoussés à l'écart, et la troupe reste maîtresse de l'entrée principale du monastère.

C'est maintenant que les magistrats vont donner l'ordre d'accomplir la besogne infâme.

M. Réaume, procureur de la République, s'avance vers la porte du couvent ; les cloches, qui depuis tout à l'heure sonnent le tocsin, ont rallié les paysans. Ceux-ci, accourus par les divers chemins, sont là maintenant plus de 6,000. La troupe les refoule, mais leurs cris vengeurs de : « A bas Combes ! A bas les proscripteurs ! » parviennent jusqu'aux magistrats crocheteurs.

M. Réaume est couvert d'une immense bordée de huées. Très pâle, le procureur, accompagné de M. Sentis, juge d'instruction, est arrivé devant le portail. Le

premier tire la chaîne de la clochette du monastère, et l'autre laisse retomber le marteau. Le guichet s'ouvre, l'émotion est vive.

— Nous sommes les représentants de la loi, déclare M. Reaume d'une voix étranglée.

Le guichet se referme pendant qu'une immense clameur retentit derrière les troupes : « Vive la liberté ! A bas les infâmes ! »

A cinq heures un quart, une nouvelle tentative des magistrats reste inutile.

Enfin l'ordre est donné aux soldats du génie de s'approcher. On leur montre la porte située à quelques mètres du grand portail ; c'est là qu'il faut porter les coups de hache.

La hache s'abat et les leviers opèrent. Les soldats à qui cette besogne a été commandée, sont pâles d'émotion. On sent que ces braves gens n'agissent qu'à contre-cœur, et ce n'est pas un des côtés les moins honteux de cette honteuse opération que l'on force ainsi des défenseurs de la patrie, des soldats contraints à l'obéissance passive, à une telle obéissance.

Après dix minutes d'efforts, la petite porte du monastère est enfoncée. Les gens du parquet, protégés par une compagnie de soldats, pénètrent dans le couvent.

### Dans la chapelle. — Second cambriolage.

Les chartreux, au nombre de vingt-trois ou vingt-quatre, s'étaient retirés dans la chapelle de l'intérieur du cloître où ils étaient en prières.

Les portes de la chapelle sont enfoncées. A ce moment, les magistrats croche-teurs, sans un mouvement de révolte, continuèrent leur sacrilège mission. La sainteté du lieu, la grandeur imposante du spectacle qui s'offrit à leurs yeux, rien ne les arrêta.

Tous les Pères, graves et recueillis, en communion avec la Majesté divine, priaient dans leurs stalles, sans doute pour leurs bourreaux, à l'exemple du divin Maître.

Et cependant l'ordre fut donné à un caporal, pour parvenir jusqu'aux religieux, d'escalader la grille en fer, haute de près de cinq mètres, qui entoure le sanctuaire réservé aux moines. C'est ainsi que le verrou intérieur de la porte fut poussé et les magistrats pénétrèrent dans cet asile.

L'œuvre sacrilège se poursuivait. Les magistrats sommèrent les chartreux de sortir du monastère. Ceux-ci, très dignes, refusèrent, déclarant qu'ils ne céderaient qu'à la force.

Aussitôt, l'ordre est donné de les appréhender. Deux gendarmes entourent chacun des religieux qui, touchés à l'épaule, se lèvent.

Ils sortent bientôt du monastère, le Père Général en dernier lieu, accompagné par M. Pichat, député, et M. Poncet, avocat. Ils défilent l'un après l'autre entre une double haie de soldats.

En sortant du monastère par la porte brisée il y a un instant et en se rendant à l'ancienne hôtellerie des dames pour y subir un interrogatoire, les moines marchent encore entre une double haie de fantassins, puis de dragons. Chacun d'eux est entre deux gendarmes ; nous en avons compté à ce moment 23, dont 19 portaient la robe blanche.

Un silence complet se fait quand ils paraissent. L'émotion est poignante autour de nous ; nous voyons des montagnards pleurer. Ce silence est un respectueux salut de la foule aux nobles victimes qui passent. Mais, tout à coup, ce sont des acclamations ininterrompues en même temps que partent des cris de colère et d'indignation contre la lâche opération qui vient d'être accomplie. « Comme des malfaiteurs, entre deux gendarmes ! » crie à côté de nous un montagnard dont la voix est étranglée par la colère.

Les religieux, conduits à l'hôtellerie des dames, y ont subi un interrogatoire au cours duquel ils ont déclaré qu'ils avaient l'intention de partir pour leur couvent de Pignerol (Italie).

Ils ont déclaré, en outre, vouloir descendre à pied à Saint-Laurent du Pont.

Après l'interrogatoire, les chartreux, laissés en liberté, descendent à pied à

Saint-Laurent du Pont, suivis par des milliers de personnes qui poussent des vivats.

Mgr Henry, évêque de Grenoble, malgré un état de sa santé précaire, a bravé la défense de son médecin pour se rendre à Saint-Laurent du Pont. Il y reçoit les expulsés qu'il est allé attendre à mi-chemin, et embrasse avec émotion le Père Général.

A onze heures arrive à l'entrée de Saint-Laurent une voiture dans laquelle se trouvent Mgr Henry, le Père Général. MM. Pichat, député, et Bourgeat, vicaire général. La voiture est dételée et traînée par la foule jusqu'à la maison de M. Pichat.

Le Père Général se montre à la porte du salon. Malgré une pluie battante, des ovations sont splendides, des discours véhéments sont prononcés par M. Poncet et M. Vaux.

Mgr Henry adresse quelques mots, et dit entre autres :

« Quand une institution existe depuis des siècles et fait du bien depuis huit cents ans, et a jeté des racines profondes dans un pays, rien ne peut la faire oublier. La force peut sembler quelquefois triompher : mais la justice et le droit auront le dernier mot. »

Le Père Général bénit la foule.

A onze heures quarante-cinq, les Pères arrivent à pied, escortés par des amis. Ils se rendent chez M. Pichat, pour prendre quelque nourriture.

Le départ a eu lieu à une heure et demie, sur Chambéry, d'où ils se rendront à Pignerol.

C'est au milieu d'une immense ovation que les proscrits sont partis.

C'est au contraire par des huées qu'ont été accueillis les magistrats à leur retour de la Grande Chartreuse. Ils sont passés en voiture, escortés de gendarmes et de dragons. Ces messieurs n'ont pas osé descendre à Saint-Laurent du Pont, ils sont partis à fond de train pour Grenoble, pendant que la foule criait « A bas Réaume ! A bas les crocheteurs ! »

---

---

### Le pèlerinage d'hommes à Lourdes

Le Pèlerinage a été superbe malgré les difficultés soulevées.

Le Poitou était représenté par 500 pèlerins.

La procession générale du Saint-Sacrement a eu lieu avec l'Orphéon lourdaise et le Conseil municipal au complet. Il y a plus de 30.000 hommes. M. le chanoine Valentin porte l'ostensoir. Le dais est porté par quatre notabilités lourdaises,

NN. SS. Schœpfer et Fiard (de Montauban) escortent le dais accompagnés d'un grand nombre de prêtres et de chanoines.

L'enthousiasme est indescriptible, mais le calme reste parfait. Les rues sont noires de monde.

---

---

### Lettre à M. Ménage

Le P. Marie-Antoine vient d'adresser à M. Ménage, liquidateur des biens des Religieux, la lettre suivante :

Bien cher monsieur le liquidateur,

Avouez que vous remplissez une triste mission et, ce qu'il y a d'étrange, c'est que précisément vous ayez choisi un juge de paix pour la remplir en votre nom et venir me faire la guerre. Il est venu frapper à la porte de mon domicile, non pour défendre mon droit comme l'y oblige sa charge, mais pour y attenter ; je lui ai fermé ma porte, il m'a appelé en référé ; la question d'incompétence a été débattue, et la sentence est suspendue. J'ai donc le temps de recourir à vous, comme j'ai déjà recouru au président du Conseil.

Pièces en main, je puis vous prouver que depuis cinquante ans je suis en possession de mon domicile, que j'en ai fait l'acquisition avec mes propres deniers et que je l'ai bâti et

agrandi à la sueur de mon front : l'Etat le sait parfaitement, puisque, depuis cinquante ans, il m'en a réclamé l'impôt que j'ai toujours très exactement payé ; il me l'a encore réclamé la semaine dernière, et c'est au seul titre de *citoyen français* qu'il me l'a toujours réclamé, sachant fort bien que la vie religieuse n'est pas de son domaine, et que ce qui se passe dans la conscience des citoyens ne le regarde pas.

Je suis citoyen français ; à ce titre, je revendique et défends mon domicile ; mes droits sont inviolables. Et vous, monsieur Ménage, vous acceptez la mission de les violer ! Ménagez un peu mieux les droits de la justice.

Réfléchissez, vous en avez le temps, mais sachez bien que si votre mandataire a encore le courage de revenir devant ma porte, il la trouvera de nouveau très étroitement fermée.

Depuis quand ouvre-t-on sa porte au ravisseur ? Lui ouvririez-vous la vôtre ?

Quel triste spectacle vous donnez en faisant pareille besogne ! Est-ce là la belle morale *civique* que vous prétendez enseigner ?

Et la liberté, la sainte liberté apportée au monde par Jésus-Christ, la liberté dont vous écrivez le nom sur toutes les murailles, qu'en faites-vous ?

A sa place vous employez l'arbitraire et la force. Ce n'est pas avec l'arbitraire et la force qu'on gouverne les nations et qu'on les rend grandes et prospères.

Pensez-vous, et ceux pour lesquels vous opérez, aux intérêts de votre âme rachetée par le sang de Jésus-Christ ?

Par votre acte de violence et d'arbitraire, en attirant sur vous et sur notre France le mépris des hommes, vous attirez aussi la malédiction de Dieu et encourez la terrible sentence d'excommunication.

Sachez bien que j'en appellerai contre vous à tous les tribunaux et que j'épuiserai contre vous tous les moyens de défense.

Si les tribunaux de la terre me refusent justice, j'en appellerai au tribunal de Dieu, le grand et terrible juge des justices ; et si par la force on m'arrache de mou domicile, sachez bien qu'on ne m'en fera sortir qu'en passant sur mon corps.

Prenez garde ! prenez garde ! En faisant violence à un citoyen français, vous frappez au cœur la France tout entière.

Prenez garde ! prenez garde ! Les larmes des malheureux qui venaient chercher consolation dans mon domicile et les larmes des pauvres qui venaient y partager, avec moi, le pain de la charité, crieront vengeance !

Je finis par une prière :

« O Dieu de toute miséricorde, ouvrez les yeux de notre liquidateur, les yeux de tous nos gouvernants, arrêtez-les dans la voie de perdition et de ruine où ils se précipitent et où ils précipitent la France. »

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

P. MARIE-ANTOINE.

Au couvent des capucins de Toulouse, le 23 avril 1903.

---

### Congrès social sur les Syndicats

Ce Congrès, organisé par l'Association catholique de la Jeunesse française, aura lieu, à Chalon-sur-Saône, les 7, 8, 9 et 10 mai, sous la présidence d'honneur de S. Em. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française.

Nous remarquons au programme, le nom de plusieurs de nos compatriotes, M. Henri Savatier, M. Henri Bazire, M. Joseph Zamanski, M. d'Orfeuil, M. Henri Reverdy.

D'autres orateurs éminents s'y feront entendre : MM. Piou, Lerolle, Martin d'Auray, Normand d'Aouthon, l'abbé Lemire député, Mgr de Durfort, protonotaire apostolique, M. Boissard, M. Catta, etc., etc. Le cardinal Perraud prononcera une allocution pour la clôture.

Voici les principales divisions de ce congrès : l'association professionnelle ; — l'extension de la capacité du syndicat ; — le contrat collectif de travail ; — le syndicat et ses services ; — les syndicats agricoles, etc.

#### AVIS ET RENSEIGNEMENTS

I. — Quatre espèces de cartes donneront accès aux séances du Congrès : 1) des cartes à 0 fr. 50, absolument réservées aux seuls membres de l'Association (A. C. J. F.), porteurs de l'insigne ou de la carte de membre actif ; — 2) Des cartes à 3 fr. également réservées aux seuls membres de l'Association, et leur donnant droit en même temps qu'à l'accès aux séances, au volume qui contiendra le Compte rendu in-extenso des travaux du Congrès ; — 3) Pour toute personne étrangère à l'Association, des cartes à 5 francs permettant d'assister à toutes les séances du Congrès ; — 4) Pour les mêmes personnes, des cartes à 8 francs, donnant droit en outre au Compte rendu du Congrès.

II. — On peut se procurer ces cartes en s'adressant : 1) A Paris, à M. Charles Gallet, délégué général de l'Association, 76, rue des Saint-Pères ; — 2) à Autun, à M. Léon Murry, directeur du « Semeur », secrétaire général du Comité d'organisation ; — 3) à Chalon, à M. Francis Piffaut, commerçant, rue au Change.

III. — Jeudi soir, vendredi et samedi, des repas en commun seront servis à l'Hôtel de l'Europe, au prix de 2 fr. 50. — Prière de s'inscrire au plus tôt.

IV. — Banquet du dimanche 10 mai. — Prière instante de s'inscrire au plus tôt, à l'une des trois adresses ci-dessus indiquées.

V. — Le Comité d'organisation procurera le logement aux Congressistes qui en feront la demande, au prix de 1 fr. 50 par nuit, tout compris.

VI. — Renseignements. — Un secrétariat sera ouvert à Chalon, salle de l'Europe, depuis le jeudi 7 mai, à midi, jusqu'à la fin du Congrès. — Dès maintenant, on peut s'adresser pour tout ce qui concerne l'organisation du Congrès, soit à Paris, à M. Charles Gallet, 76, rue des Saints-Pères (VI<sup>e</sup>), — soit à Autun, à M. Léon Murry, directeur du Semeur, — soit à Chalon, à M. Maurice Mollin, place du Cloître.

### « L'interposé »

On sait que le gouvernement veut voir des *interposés* partout pour arriver plus sûrement à détruire les Congrégations et à les spolier. Notre éminent compatriote, M. Emile Faguet, de l'Académie française, a publié dans le *Soleil* les réflexions suivantes au sujet d'un acte d'arbitraire de ce genre :

Savez-vous ce que c'est qu'un interposé ? Peut-être non. Peut-être aussi que, ne le sachant pas, vous considérez comme parfaitement indifférent de le savoir ou de l'ignorer. Vous auriez tort. Car vous pouvez devenir demain un interposé sans le savoir ; et un interposé sans le savoir est passible de bien des peines et exposé à bien des ennuis.

Je suppose, par exemple, ce qui n'est pas une hypothèse folle, ce me semble, que pour occuper vos loisirs, vous vouliez ouvrir une petite école extrêmement primaire dans le rez-de-chaussée de votre maison des champs. Vous avez les parchemins nécessaires, vous faites votre déclaration à l'autorité compétente par la voie hiérarchique, c'est-à-dire par l'entremise de M. le maire, et vous êtes parfaitement en règle.

— Oh ! vous êtes en règle ! Il faudrait voir !... Vous êtes en règle officiellement, sans doute ; mais, dites-moi, êtes-vous dans de bons termes avec M. le curé ?

— Oui,

— Hum ! Êtes-vous en bons termes avec quelques moines plus ou moins voisins de votre habitation ?

— Oui.

— Hum ! Êtes-vous en bons termes avec gens de château ayant des opinions quelque peu religieuses ?

— Oui.

— Oh ! bien, cher monsieur, vous êtes un interposé. Vous vous récriez ! Vous me dites, comme la Lisette du « Légataire universel », ou à peu près :

Interposé ! Grand Dieu ! quel affront est-ce là ?

Certes, je voudrais voir que l'on m'interposât !...

Interposé, sans doute est-ce qu'il vous plaira ;

Mais juge, de ses jours, ne m'interposera.

Le mot est immodeste, et je prends mal la chose ;

Et je ne veux jamais souffrir qu'on m'interpose.

Vous êtes interposé, tout de même, ou vous pouvez l'être. Vous pouvez être considéré, par l'autorité universitaire, comme un homme qui est en lieu et place d'un instituteur congréganiste éliminé, qui est le représentant d'un congréganiste interdit, qui est son prête-nom, son homme de paille, et c'est précisément ce qu'on appelle un interposé.

Mais à quoi un interposé se reconnaît-il ? Mon Dieu ! à ce qu'on le suppose interposé. C'est une supposition d'interposition qui détermine la position d'interposé, vous êtes déposé comme interposé. C'est compliqué dans l'exposition, mais c'est très simple dans la pratique.

C'est ce qui est arrivé à Mlle Ertus. Cette demoiselle, dont on devrait bien faire un poème héroïque, tant son nom donne une rime riche à « vertus », fit, il y a environ six mois, une déclaration d'ouverture d'école à Poiré-sur-Vie, en Vendée. Elle avait les brevets suffisants et nécessaires. Elle ouvrit son école. Mais, de son côté, l'inspecteur d'Académie, sentant le besoin d'ouvrir quelque chose, ouvrit une enquête. Il apparut dans la commune de Poiré, qui est sur Vie, et il eut un dialogue avec Mlle Ertus :

— Est-il vrai, Mademoiselle, que vous avez été élevée chez les Sœurs de Torfou ?

— Il est vrai, Monsieur l'inspecteur.

— Est-il vrai que vous avez continué de les fréquenter ?

— Il est vrai, Monsieur l'inspecteur, comme la gratitude m'en faisait un devoir

— Est-il vrai que vous les accompagniez dans leurs promenades et même dans leurs visites à la cure ?

— Il est vrai, Monsieur l'inspecteur, et, les fréquentant, il est naturel et il est même par définition que je les accompagne là où elles vont.

— Est-il vrai, encore, Mademoiselle, que M. le curé de Poiré-sur-Vie ait engagé les habitants de Poiré-sur-Vie à envoyer leurs enfants à votre école ?

— Il est possible, Monsieur l'inspecteur ; et cela prouverait que M. le curé de Poiré-sur-Vie m'a en estime.

— Si ces faits sont établis, et ils le sont par vos déclarations mêmes, j'ai le regret de vous dire, avec tout le respect que votre nom m'impose, que vous n'êtes pas autre chose qu'une interposée.

— Interposée, Seigneur !

— Oui, Mademoiselle Ertus, une interposée, une malheureuse interposée. Je vais faire mon rapport et *former opposition*.

Car, quand on rencontre une interposition,

Le devoir est de faire une opposition.

Il fit comme il le disait et comme il était de son office de le faire. Il y eut opposition contre Mlle Ertus.

Le Conseil départemental de l'instruction publique du département de la Vendée fut saisi de cette opposition, comme il était de droit, et il donna gain de cause à M. l'inspecteur d'Académie. Après quoi, il revint de son saisissement.

L'affaire, suivant son cours, fut évoquée au Conseil supérieur de l'instruction publique, sur l'appel de Mlle Ertus ; et là, après plaidoirie de Me François Loison, il y eut réforme de l'arrêté et fut ordonnée mainlevée de l'opposition. Mlle Ertus était déclarée non interposée. Ce Conseil supérieur de l'instruction publique est un peu bien libéral.

Il est un peu bien libéral, ce Conseil supérieur de l'instruction publique ; mais, en vérité, je comprends l'inspecteur d'Académie de la Vendée et ses supérieurs qui, probablement, l'ont poussé ou inspiré. Car, enfin, voici ce que nos gouvernants peuvent dire au Conseil supérieur de l'instruction publique, et, ce me semble, avec raison :

— Qu'est-ce que nous voulons ? C'est qu'on ne donne pas aux jeunes Français l'instruction que leur donnaient les moines et les Sœurs. N'est-ce pas ? C'est bien cela ? Ce ne peut pas être autre chose. Eh bien ! que diantre ! qu'est-ce que vous voulez que cela me fasse que l'enseignement, au lieu d'être donné par les Sœurs de Torfou, le soit pas une élève des Sœurs de Torfou, compagne des Sœurs de Torfou, confidente des Sœurs de Torfou, co religieuse des Sœurs de Torfou, sœur des Sœurs de Torfou ? La différence est absolument nulle, et je n'y gagne rien du tout ! Ce n'était pas la peine de me donner tant de mal. Si les Sœurs de Torfou ne doivent pas enseigner, il va sans dire que les personnes qui pensent comme elles et qui enseignent comme elles ne doivent pas enseigner non plus.

Je n'aurai rien fait tant que des Sœurs sans uniforme pourront enseigner exactement les mêmes choses que les Sœurs en uniforme. Une Sœur sans uniforme qui pense comme les Sœurs en uniforme est simplement une interprète des Sœurs en uniforme ; c'est un porte-parole des Sœurs en uniforme. C'est une interposée. Donnez-lui un autre nom, ça m'est égal, mais c'est une Sœur, c'est une Religieuse. La Religieuse en uniforme peut et doit lui dire : « J'ai l'habit d'une Sœur et vous en avez l'âme. » Dès lors, j'ai autant le droit de proscrire la Sœur par l'habit que la Sœur par l'âme, et la Sœur par l'âme que la Sœur par l'habit. Et je proscriis Mlle Ertus, et vous êtes ineptes de m'empêcher de la proscrire.

C'est parfaitement raisonné. Du moment qu'un gouvernement prétend que l'on ne doit enseigner que ce qu'il pense, ce ne sont point telles gens vêtues de telle façon et organisées de telle manière qu'il doit interdire, mais toutes gens qui ne pensent pas comme lui. Que le gouvernement interdise aux Religieux d'enseigner, cela ne fera que blanchir tant qu'il n'aura pas ôté le droit d'enseigner à tous les catholiques.

Car enfin, qu'est-ce qu'un interposé ? C'est un homme qui n'est pas moine, mais qui pense comme les moines. Qu'est-ce qu'une interposée ? C'est une femme qui n'est pas Sœur, mais qui pense comme les Sœurs. Eh bien ! alors tous les catholiques de France sont des interposés.

La logique d'abord, la force des choses ensuite, la nécessité de ne pas frapper ses actes de nullité au moment même qu'il les fait, obligeront le gouvernement à faire voter la loi suivante : « Article premier : L'enseignement est interdit aux Religieux, aux Religieuses et aux interposés. — Article 2 : Sont considérés comme interposés tous les catholiques résidant sur le territoire français. »

Il y arrivera, n'en doutez pas. Il ne peut pas ne pas y arriver. La population française se composera dans deux ans de cinq cents mille juifs, de deux millions de protestants et de trente-cinq millions d'interposés. C'est une classification nouvelle.

EMILE FAGUET, de l'Académie française.

---

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### UNÈ AME EN PRISON

Par Louis ARNOULD, lauréat de l'Académie française, docteur ès-lettres (1). — Chez H. Oudin, 9, rue Soufflot, Paris, et à Poitiers. Jolie brochure, 90 pages.

Le livre n'est pas un roman ; et le titre : **Une âme en prison** n'est point un symbole. L'âme, c'est celle d'une humble jeune fille, une belle âme frémissante d'intelligence et de sensibilité. La prison, c'est le corps où cette âme est enfermée, prison pleine du mystère d'une nuit et d'un silence éternels : Marie Heurtin, notre héroïne, est aveugle-sourde-muette de naissance. Ce n'est point à l'évasion de cette âme hors de son cachot que l'auteur nous fait assister, mais à l'entrée du monde extérieur jusque dans cette nuit épaisse par la porte dérobée des sens les plus aveugles : le toucher et l'odorat. Marie Heurtin, amenée à Larnay, à l'âge de dix ans, dans l'état lamentable qu'on imagine, y est élevée par Sœur Sainte-Marguerite, de la Sagesse. A l'heure actuelle, cette jeune fille sait autant et plus que beaucoup de ses compagnes, qui sont dans la vie, avec des yeux, des oreilles et une langue. — Si l'ouvrage qui fait penser et qui émeut est un bon livre, celui de M. Arnould est à placer entre les meilleurs. La philosophie spiritualiste saura quelles conclusions tirer de l'éducation d'une aveugle sourde-muette de naissance ; il faudrait que la foule y vît ce qu'elle peut y voir, ce qui lui ferait tant de bien, dans ces jours où la calomnie et la haine se font entendre seules : l'extrême misère secourue par l'extrême charité : Marie Heurtin à côté de Sœur Sainte-Marguerite. Ah ! si le livre de M. Arnould pouvait pénétrer dans chaque foyer et y être commenté !... A ceux qui ont souci de la vérité et de la justice en ce monde, de le lire et de le faire lire !... L'homme d'études sera particulièrement intéressé par la seconde partie de l'ouvrage : « Marie Heurtin en Europe », qui est toute une démonstration de la spiritualité de l'âme humaine.

(1) 2<sup>e</sup> édition, considérablement augmentée, précédée d'une lettre de M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.

---

### LES CONGRÉGATIONS FRANÇAISES EN EXIL,

*Vient de paraître :*

**EN EXIL ! LES CONGRÉGATIONS FRANÇAISES HORS DE FRANCE**, par JOSEPH THIRION, avocat à la Cour d'Appel de Paris. Préface du R. P. Dom Besse, bénédictin. — Paris, Librairie des Saints-Pères : P.-J. Bédouchaud fils, libraire éditeur, 83 rue des Saints-Pères. Un volume in-12. Prix 4 fr. — A Poitiers, aux librairies religieuses.

Voici une œuvre à laquelle les événements qui se déroulent donnent toute la saveur de l'actualité. L'auteur y retrace la vie, dans leur exil, des diverses Congrégations que la loi du 1er juillet 1904 a contraintes à s'expatrier.

Successivement Bénédictins, Chartreux, Carmélites, Dames de Nazareth et tant d'autres passent sous les yeux du lecteur, dans des récits pittoresques et délicats, qui conduisent tour à tour d'Angleterre en Belgique, de Suisse en Espagne pour aboutir en Italie où l'auteur nous montre, après la rentrée des moines en Allemagne, l'empereur Guillaume II allant visiter les Bénédictins du Mont-Cassin, et mettant à profit, pour le plus grand bien de sa politique d'extension mondiale, ces forces considérables, ces énergies précieuses que la France d'aujourd'hui repousse dédaigneusement.

Tous ceux que n'aveugle pas l'esprit sectaire et que préoccupe, à juste titre l'évident péril national sauront apprécier une œuvre qui vient, réellement, à l'heure propice.

**Le CLERGÉ FRANÇAIS, Annuaire ecclésiastique et des Congrégations religieuses pour 1903** (dixième année). Ouvrage honoré de la bénédiction apostolique et de nombreuses lettres d'approbation de NN. SS. les Archevêques et Evêques. — 1 vol. in-8° de 1350 pages, illustré d'un portrait de S. S. Léon XIII et des armoiries de tous les Evêques de France. — Maison ALFRED MAME ET FILS, Editeurs pontificaux, à Tours. Prix : 6 francs.

Nul n'ignore la place conquise, parmi les publications similaires, par cet ouvrage dont le succès s'affirme de plus en plus.

La première partie, comprenant les renseignements d'intérêt général sur l'Eglise, donne à cet ouvrage un caractère tout spécial et en fait, non une simple nomenclature des diocèses de France, mais le véritable **Annuaire de l'Eglise Universelle** établi en vue du Clergé de France.

La liste du Clergé paroissial (avec indication des bureaux de poste et des gares de chemins de fer), aumôniers et professeurs a été mise à jour avec un soin minutieux jusqu'à mars 1903. Les tout derniers changements, aussi bien dans les Congrégations romaines que dans le Clergé de France, y sont relatés.

Tous ces renseignements constituent un ouvrage unique qui ne peut être comparé à aucun de ceux existant déjà et dont la place est indiquée dans toutes les bibliothèques du Clergé et de ceux que leurs travaux, leurs affaires et leurs relations, mettent en rapport avec le monde ecclésiastique et religieux français.

---

Nous nous faisons un plaisir de signaler à nos lectrices un journal qui est certainement le plus pratique de tous ceux qui peuvent les intéresser et qui a en outre cet avantage de ne pas froisser, chose rare en ce moment, les sentiments de la mère la plus scrupuleuse. Ce journal s'appelle « **La Maitresse de Maison** ». Dirigé par une femme du monde, Mme DE MARCÉ, que son talent et son expérience placent au premier rang des écrivains les plus réputés de publications féminines, il offre sous une forme bien précise des renseignements véritablement utiles, dégagés de tous les hors d'œuvres qui encombrant en général les journaux de Modes proprement dits. Les « Usages Mondains », « l'Hygiène et la Santé », la « Cuisine », la « Décoration de la Maison », les « Travaux de Dames », la « Toilette », le « Jardin », les « Théâtres », les « Sports », la « Bibliographie », les « Distractions à la Maison », forment autant de chapitres distincts contenant des articles écrits par des spécialistes. Des « Conseils et Recettes de Ménage », « Avis de Droit pratique », un « Petit Courrier », des « Petites Annonces », à la disposition des abonnées, des « Nouvelles et Variétés Littéraires », des **Concours** complètent ce programme intéressant.

« **La Maitresse de Maison** » offre aussi de jolies **Primes**.

Enfin « **La Maitresse de Maison** » accepte la collaboration de toutes ses lectrices. Nous ne pouvons que donner le conseil de prendre un abonnement à cette excellente publication qui paraît 2 fois par mois. Cet abonnement est du reste insignifiant : 6 francs par an l'édition ordinaire, et 10 francs l'édition de luxe.

Toute personne qui s'adressera de notre part à l'administration de « **La Maitresse de Maison** », 100, Rue Saint-Lazare à Paris, recevra un n° spécimen gratuit et pourra en outre, si elle s'abonne d'ici le 1er Mai, recevoir l'édition de luxe au prix de l'abonnement à l'édition ordinaire.

---

La **TAUPICINE**, ou **crystal infernal**; le seul produit qui débarrasse en un jour des **taupes** et des **rats**. — Demander à M. E. PRADEL, 113, rue d'Allemagne, Paris, XIX<sup>e</sup>, qui l'enverra *franco* à domicile par poste, contre mandat-poste de 5 francs.

---

## FABRIQUE DE SACS ET BACHES

VENTE ET LOCATION

---

# Maison HUGUET

POITIERS, 34, Rue Carnot, 34, POITIERS

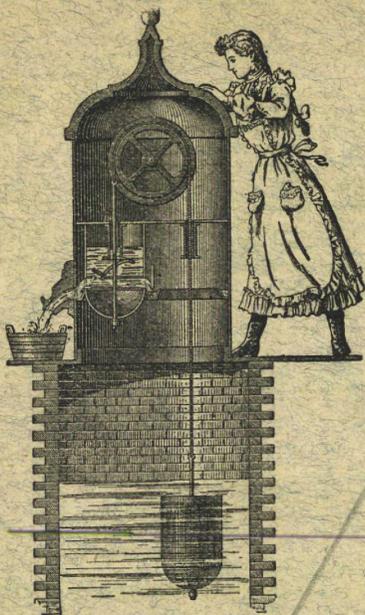
Maison spéciale de Toiles en tous genres  
Lingerie et Trousseau — Linge d'église. — Lainage noir  
et couleur. — Couvertures et Couvre-pieds. — Tapis  
et Descendentes de Lit.

## SUPPRESSION DES POMPES ET DES Puits OUVERTS

Les Docteurs conseillent, pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le

### DESSUS DE Puits DE SÉCURITÉ

UNE FILLETTE DE 10 ANS TIRE L'EAU, SANS FATIGUE  
A TOUTES PROFONDEURS



Vue intérieure de l'appareil.

Fonctionnant à plus de 100 mètres — Nombreuses Références —  
VILLE DE PARIS, Exposition de 1900  
MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS  
*On demande des Représentants*

qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. **Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement.**

Système breveté Hors Concours dans les Expositions, se plaçant **sans frais** et sans réparations sur tous les puits communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.

PRIX : 150 fr.

**Palement après satisfaction**  
*Envoi franco du catalogue*

S'adresser à MM.

# L. JONET & C<sup>ie</sup>

à RAISMES (Nord)

Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de Communes.

Tout le monde connaît les noms des sources de Vichy-Etat qui ont fait la réputation de Vichy : les Célestins, la Grande-Grille et l'Hôpital. Aussi, profitant de leur vogue, certains commerçants essayent de leur substituer d'autres sources, soi-disant similaires. Pour couper court à ces fraudes, la Compagnie fermière fait apposer sur le goulot de ses bouteilles un disque bleu avec les mots : Vichy-Etat, que le consommateur doit exiger comme garantie d'authenticité.



CONTRE les **PIQÛRES de MOUSTIQUES**

Employez la **KABYLINÉ**

qui préserve sûrement des Piqûres, des Boutons sur la figure et des Démangeaisons occasionnés par les Moustiques.

*Produit inoffensif et bienfaisant à la peau.*

La Boîte : 5<sup>fr.</sup> Ph<sup>o</sup> SAINT-LAZARE, 103-105, Rue St-Lazare, Paris.

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES.

Sommaire du N° du 16 avril :

**LA QUINZAINE.** — Un barde cornouaillais. François Jaffrenou et le « Barzaz-Taldir. » Charles Le Goffic. — Pâques monténégrines. Christiane Solweigs. — M. Biell, directeur de Saint-Sulpice. (Notes et Souvenirs). Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise. — Harmonies économiques et justice sociale. Georges Goyau. — Le miroir brisé. Paul Renaudin. — Poésies : La maison. Élévation. Le Bourreau. La Chérophore. Henri de Bétouzet. — La Marque des Maîtres. A propos des faux dans les musées. Louis Dimier. — Chronique dramatique. Le colonel Chabert. L'Indiscret. La Rabouilleuse. Werther. Heureuse. Clarisse Arbois. Crainquebille. Lucifer. Pietro Caruso. Émile de Saint-Auban. — Chronique politique. X.

Nouvelles scientifiques et littéraires. — Revue des Revues. — Notes bibliographiques. France : un an **24** fr. — Six mois, **14** fr. — Trois mois, **8** fr. — **ABONNEMENT SPÉCIAL POUR UN AN.** Pour le clergé, l'Université et les Instituts catholiques, **20** fr. Prix de la livraison **1** fr. **50**. Pour les Annonces, s'adresser aux Bureaux de la Revue, 45, rue Vaneau, Paris (VIIe).

Les deux ouvrages suivants viennent de paraître à la librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, à Paris :

**Nos Enfants**, lettres d'un Jésuite, pros crit par la loi de 1901, à un jeune professeur. In-12. Prix : 3 fr. 50.

**Les Idées de Matutinaud**, par E. DUPLESSY. 1 vol. in-12 de VIII-278 pages. Prix : 2 fr. 50. — Ces deux volumes se trouvent à la librairie Bonamy à Poitiers.

**ÉCONOMIE — ÉLÉGANCE**

# LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

TRANSFORMÉ

AGRANDI

SOUS LA DIRECTION DE *M<sup>me</sup>* Aline RAYMOND

PRIX D'ABONNEMENT :

Seine, Seine-et-Oise : 3 mois, **3** fr.

Départements : 3 mois, **3** fr. **50** c.

**56, rue Jacob, 56 — PARIS**

Toutes les Dames ont le plus grand intérêt à se servir

**DES PATRONS DÉCOUPÉS**

DE " LA MODE ILLUSTRÉE "

AVEC LESQUELS ON PEUT FAIRE

**TOUS LES VÊTEMENTS CHEZ SOI**

Demander à l'Administration du Journal  
un **NUMÉRO SPÉCIMEN** de 16 pages in-4°,  
avec gravure coloriée sur la 1<sup>re</sup> page,  
envoyé gratis et franco.

On s'abonne en envoyant un mandat-poste au nom  
du Gérant, 56, rue Jacob, Paris.

On s'abonne également dans toutes les Librairies  
et dans tous les Bureaux de Poste.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**

## PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie  
d'Orléans et mises en vente dans  
ses gares.

Le **Livret Guide** illustré de la  
Compagnie d'Orléans (notices, vues,  
tarifs, horaires) est mis en vente, au  
prix de **30** centimes.

1<sup>o</sup> A Paris, dans les bureaux de  
quartier et dans les gares d'Auster-  
litz, Pont Saint-Michel, Quay d'Orsay,  
Luxembourg, Port-Royal et Denfert ;  
2<sup>o</sup> En Province : dans les gares et  
principales stations.

Les publications ci-après, éditées  
par les soins de la Compagnie d'Or-  
léans, sont mises en vente dans toutes  
les bibliothèques des gares de son  
réseau au prix de **25** centimes :

Le Cantal. — Le Berry (au pays de  
George Sand). — De la Loire aux  
Pyrénées. — La Bretagne. — La Tou-  
raine. — Les Gorges du Tarn. — Poi-  
tou-Angoumois.

**LA FRANCE EN CHEMIN DE FER**

(Itinéraires géographiques)

De Paris à Tours. — De Tours à  
Nantes. — De Nantes à Landerneau,  
et embranchements. — D'Orléans à  
Limoges. — De Limoges à Clermont-  
Ferrand, avec embranchement de  
Laqueille à La Bourboule et au Mont-  
Dore. — De St-Denis-près-Martel à  
Arvant, ligne du Cantal. — De Tours  
à Angoulême. — D'Angoulême à  
Bordeaux.

Ce sont les premières livraisons  
d'une collection qui sera continuée.

# ANÉMIE, TUBERCULOSE, CONVALESCENCE

Perte de l'Appétit et des Forces, Croissances difficiles,  
Débilité chez les Vieillards

Tous les états de langueur ou d'amaigrissement ayant pour cause  
la dénutrition trouvent une amélioration  
prompte et certaine par l'emploi du  
**VIN DE VIAL** au Quina, Suc de Viande & Lacto-phosphate de Chaux

Remise spéciale à Messieurs les Ecclésiastiques et aux Maisons Religieuses.

Pharmacie **VIAL**, 14, rue Victor-Hugo, LYON

## AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

**Edmond BASTEL** 4 et 6, rue de la Cathédrale  
A POITIERS

Assortiment complet de

**MEUBLES, SIÈGES, TENTURES, LITERIE**

Travaux de Style et de Fantaisie

**SPÉCIALITÉ DE SOMMIERS ÉLASTIQUES**

**DÉCORATIONS RELIGIEUSES**

La Librairie **A. COLIN**, 5, rue de Mezières à Paris, finit de publier le dernier volume des **MISSIONS CATHOLIQUES FRANÇAISES AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**, ouvrage de luxe qu'elle a publié jusqu'à présent, par fascicules de 32 pages, ornées de fort belles photogravures, prises d'après nature.

Pour répondre au désir de bon nombre d'acheteurs, qui avaient demandé à plusieurs reprises de leur faire relier les fascicules au fur et à mesure de leur apparition, la maison a fait établir une reliure spéciale 1/2 chagrin verts, fers dorés; elle se met à la disposition des acheteurs et souscripteurs pour leur adresser *franco* au prix de 5 fr. par volume (soit 30 fr. pour les six volumes) l'emboîtement qu'il leur suffira de remettre à un relieur de leur région, pour obtenir des volumes reliés.

# Le GRAND DÉPOT DE Porcelaines

21 et 23, Rue Drouot, Paris.

Vient de faire paraître à l'occasion  
des départs pour la campagne

SON NOUVEAU CATALOGUE

qui est envoyé franco sur demande.

## ANÉMIE

PAUVRETÉ du SANG  
NEURASTHÉNIE — PALES  
COULEURS — CHLOROSE  
CONVALESCENCE  
de toutes les Maladies.



EN 20 JOURS GUÉRISON  
RADICALE  
par l'**ELIXIR DE S<sup>t</sup>-VINCENT DE PAUL**  
Le Seul autorisé spécialement.

Renseignez-vous chez les **SŒURS de la CHARITÉ**, 105, R. St-Dominique, Paris,  
ou au **CONFITURE de S<sup>t</sup>-VINCENT de PAUL**

Se Méfier des Contrefaçons. — EXIGER LA SIGNATURE GUINET.  
PRODUITS de S<sup>t</sup>-VINCENT de PAUL: GUINET, Ph<sup>ie</sup> Ch<sup>ie</sup>, 1, Rue Saulnier, Paris et toutes Ph<sup>ie</sup>. Brochure fr<sup>ee</sup>.